

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Communautaire

Délibération

Séance du 30 janvier 2017

Délibération n°DCC-2017-005

Rapporteur : M. Patrick ELVEZI

OBJET : Création d'un poste de Vice-Président et élection

Président : Monsieur Patrick ELVEZI

Secrétaires de séance : Monsieur Patrick TARTAVEZ et Monsieur Hervé GUY

Membres présents :

ELVEZI Patrick	BOURGEOIS Daniel
GALLET Maurice	CHAMBARET Agnès
BILLOTTE Aline	KARAL Heyçan
FISCHER Michel	LACROIX Evelyne
GROSSET Pierre	LAGALICE Pascal
JANIER Claude	LANÇON Jacques
MAUGAIN Christiane	LAURIOT Pierre
OLBINSKI Sophie	LUGAND Nadia
HUET John	MARMIER-MOUCHANAT Isabelle
LANDRY Laura	PÉPIN Evelyne
TARTAVEZ Patrick	PERRIN Anne
ECOIFFIER Jean-Marie	PETITJEAN Paule
CLAVEZ Jean-Paul	MAUBEY Alain
GRICOURT Philippe	CARRE François
GUY Hervé	VINCENT Martial
REY Roger	BARBARIN André
GUILLOT Evelyne	AUTEM Héloïse
GIROUD Christophe	MONNET Maurice
FOURNOT Philippe	BENIER Jean-Noël
PATTINGRE Alain	DROIT Michel
GAY Bernard	MONTAGNON Michel
LANNEAU Jean-Yves	BAILLY Jean-Yves
BRENIAUX Christian	JUNIER Michel
MARANO Paulette	ROY Jean
NOUZE Christophe	FABRY Alain
BERTHOD Nicole	PYON Monique
BOIS Christophe	BRIANCHON Daniel
BORCARD Claude	

Membres absents excusés :

GALLE Valérie donne procuration à LAGALICE Pascal - PÉLISSARD Jacques donne procuration à ELVEZI Patrick - VAUCHEZ Jean-Marc donne procuration à HUET John - VUILLEMEY Eric donne procuration à BOURGEOIS Daniel
HUELIN Jean-Philippe - CANDELA Louis-Paul - RAVIER Jean-Yves - CHOULOT Robert

Nombre de conseillers en exercice : 63

Nombre de conseillers présents à la délibération : 55

Convoqué le : 24 janvier 2017

Affiché le : 24 janvier 2017

**Le Président certifie sous sa
responsabilité le caractère
exécutoire du présent acte reçu
en Préfecture le : 01 FEV. 2017**

Par délibération du 16 janvier 2017, le Conseil Communautaire a fixé à 8 le nombre de Vice-Présidents, se réservant la possibilité de créer un poste de Vice-Président supplémentaire compte tenu du nombre autorisé par rapport à l'article 5211.10 du CGCT et des compétences gérées par ECLA.

Il est proposé de créer un poste de Vice-Président à l'assainissement auquel sera adjointe ultérieurement la compétence « eau » dans le cadre de la GEMAPI.

Le Bureau Elargi du 31 janvier 2017 a pris acte de la création d'un poste de Vice-Président à l'assainissement et a enregistré les candidatures de M. Jean-Yves BAILLY (Revigny) et M. Martial VINCENT (Montaigu).

Le Conseil Communautaire, après délibération, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la création d'un poste de Vice-Président en charge de l'assainissement.

Monsieur le Président fait part de la candidature de M. Jean-Yves BAILLY et de M. Martial VINCENT.

Monsieur le Président constate qu'il n'y a pas d'autre candidature et fait procéder à l'élection par un vote à bulletin secret.

Le Dépouillement du Vote donne les résultats ci-après :

1^{er} tour de scrutin :

- Bulletins trouvés dans l'urne :	59
- Bulletins blancs	5
- Bulletins nuls	1
- Suffrages Exprimés	53
- Majorité absolue	27

Ont obtenu :

- M. Jean-Yves BAILLY :	39
- M. Martial VINCENT	14

Monsieur Jean-Yves BAILLY est élu Vice-Président en charge de l'assainissement/eau.

Monsieur le Président déclare Monsieur Jean-Yves BAILLY élu Vice-Président et confirme, pour information, qu'il recevra, par arrêté du Président, la délégation décrite ci-dessus.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte reçu en Préfecture le : 01 FEV. 2017

Pour extrait conforme,
Le Président,



Patrick ELVEZI

Copie certifiée conforme à l'Original,
Transmise le 02 FEV. 2017

Pour le Président et par délégation, la
Directrice Générale des Services,

- Trésorerie Principale
- Finances - DRH
- Service assainissement
- 32 Communes membres d'ECLA
- Vice-Présidents
- Dossier Classeur



Isabelle ARNAL

PREFECTURE DU JURA
Bureau des Collectivités Locales

Communauté d'agglomération du Bassin de Lons-le-Saunier

Nombre d'habitants : 35 712

<p>Tableau annexe récapitulatif de l'ensemble des indemnités de fonctions allouées aux membres du conseil communautaire (délibération du 30 Janvier 2017)</p>
--

**Article L 5211-12 du code général des collectivités territoriales (CGCT)
et R 5216-1 du CGCT**

Indemnité mensuelle allouée à	Fonction	Taux % indice 1015	Indemnité brute maxi €	Part abandonnée €	Indemnité brute €
M. ELVEZI Patrick	Président	90%	3 441,85	441,85	3 000,00
M. GALLET Maurice	1er Vice-président	33%	1 262,01	378,55	883,46
Mme BILLOTTE Aline	2 ème Vice-président	33%	1 262,01	378,55	883,46
M. FISCHER Michel	3 ème Vice-président	33%	1 262,01	378,55	883,46
M. GROSSET Pierre	4 ème Vice-président	33%	1 262,01	378,55	883,46
M. HUELIN Jean-Philippe	5 ème Vice-président	33%	1 262,01	378,55	883,46
M. JANIER Claude	6 ème Vice-président	33%	1 262,01	378,55	883,46
Mme MAUGAIN Christiane	7 ème Vice-président	33%	1 262,01	378,55	883,46
Mme OLBINSKI Sophie	8 ème Vice-président	33%	1 262,01	378,55	883,46
	9 ème Vice-président	33%	1 262,01	378,55	883,46
Total mensuel			14 799,94	3 848,80	10 951,14
Total annuel			177 599,28	46 185,60	131 413,68
M.HUET John	Conseiller Délégué	6%	229,46	-	229,46
Mme LANDRY Laura	Conseiller Délégué	6%	229,46	-	229,46

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Communautaire

Délibération

Séance du 30 janvier 2017

Délibération n°DCC-2017-006

Rapporteur : M. Patrick ELVEZI

OBJET : Indemnités de fonction des élus

Président : Monsieur Patrick ELVEZI

Secrétaires de séance : Monsieur Patrick TARTAVEZ et Monsieur Hervé GUY

Membres présents :

ELVEZI Patrick	BOURGEOIS Daniel
GALLET Maurice	CHAMBARET Agnès
BILLOTTE Aline	KARAL Heyçan
FISCHER Michel	LACROIX Evelyne
GROSSET Pierre	LAGALICE Pascal
JANIER Claude	LANÇON Jacques
MAUGAIN Christiane	LAURIOT Pierre
OLBINSKI Sophie	LUGAND Nadia
HUET John	MARMIER-MOUCHANAT Isabelle
LANDRY Laura	PÉPIN Evelyne
TARTAVEZ Patrick	PERRIN Anne
ECOIFFIER Jean-Marie	PETITJEAN Paule
CLAVEZ Jean-Paul	MAUBEY Alain
GRICOURT Philippe	CARRE François
GUY Hervé	VINCENT Martial
REY Roger	BARBARIN André
GUILLLOT Evelyne	AUTEM Héloïse
GIROUD Christophe	MONNET Maurice
FOURNOT Philippe	BENIER Jean-Noël
PATTINGRE Alain	DROIT Michel
GAY Bernard	MONTAGNON Michel
LANNEAU Jean-Yves	BAILLY Jean-Yves
BRENIAUX Christian	JUNIER Michel
MARANO Paulette	ROY Jean
NOUZE Christophe	FABRY Alain
BERTHOD Nicole	PYON Monique
BOIS Christophe	BRIANCHON Daniel
BORCARD Claude	

Membres absents excusés :

GALLE Valérie donne procuration à LAGALICE Pascal - PÉLISSARD Jacques donne procuration à ELVEZI Patrick - VAUCHEZ Jean-Marc donne procuration à HUET John - VUILLEMEY Eric donne procuration à BOURGEOIS Daniel
HUELIN Jean-Philippe - CANDELA Louis-Paul - RAVIER Jean-Yves - CHOULOT Robert

Nombre de conseillers en exercice : 63

Nombre de conseillers présents à la délibération : 55

Convoqué le : 24 janvier 2017

Affiché le : 24 janvier 2017

**Le Président certifie sous sa
responsabilité le caractère
exécutoire du présent acte reçu
en Préfecture le :**

01 FEV. 2017

Conformément aux dispositions de l'article L 5211-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), il appartient au Conseil Communautaire de fixer dans leurs montants les indemnités de fonctions de services au Président et aux Vice-Présidents. Il est rappelé que les indemnités sont fixées en pourcentage de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique, selon un barème arrêté à l'article R 5216-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Dans ce cadre, l'enveloppe financière théorique annuelle globale calculée aux taux maximum du barème de la strate démographique 20 000 à 49 999 habitants, s'élève à la somme brute de 177 599,28 €, correspondant à l'indemnité possible du Président d'un montant de 3 441,85 € et de celles des 9 Vice-Présidents à 1 262,01 € chacune.

En outre, les Conseillers Communautaires bénéficiant d'une délégation de fonction du Président peuvent prétendre à une indemnité brute plafonnée à 6 % de l'indice 1015 de l'échelle indiciaire, soit 229,46 € bruts mensuels.

En conséquence, pour contribuer au financement des indemnités des Conseillers Communautaires délégués, le Président et les Vice-Présidents consentiront à ce que leur propre indemnité mensuelle soit diminuée :

- s'agissant du Président, de 441,85 € soit une indemnité brute mensuelle de 3000 €
- s'agissant des Vice-Présidents, de 378,55 €, soit une indemnité brute mensuelle de 883,46 €.

Le Bureau Elargi du 26 janvier 2017 a émis un avis favorable (les Vice-Présidents et Conseillers Communautaires délégués ne prennent pas part au vote).

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après délibération, à la majorité avec 38 voix pour, 3 voix contre (PATTINGRE Alain, NOUZE Christophe, BRIANCHON Daniel), 7 abstentions (GRICOURT Philippe, BORCARD Claude, PÉPIN Evelyne, PERRIN Anne, PETITJEAN Paule, BARBARIN André, MONNET Maurice) et 11 ne prenant pas part au vote (ELVEZI Patrick, GALLET Maurice, BILLOTTE Aline, FISCHER Michel, GROSSET Pierre, JANIER Claude, MAUGAIN Christiane, OLBINSKI Sophie, HUET John, LANDRY Laura, BAILLY Jean-Yves),

- **APPROUVE** l'attribution au Président, aux Vice-Présidents et aux Conseillers Communautaires délégués des indemnités de fonction telles que définies ci-dessus et selon le tableau joint en annexe, avec effet au 17 janvier 2017 ;
- **DIT** que les crédits nécessaires sont disponibles au budget 2017 ;
- **DIT** que chaque revalorisation du point de l'indice de référence entraînera une revalorisation de l'enveloppe financière proportionnellement.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte reçu en Préfecture le : 01 FEV. 2017

Pour extrait conforme,
Le Président,

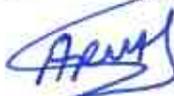


Patrick ELVEZI

Copie certifiée conforme à l'Original,
Transmise le 02 FEV. 2017

- Trésorerie Principale
- Finances- DRH
- Vice-Présidents
- Dossier Classeur

Pour le Président et par délégation, la
Directrice Générale des Services,



Isabelle ARNAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du Conseil Communautaire

Délibération

Séance du 30 janvier 2017

Délibération n°DCC-2017-007

Rapporteur : M. Patrick ELVEZI

OBJET : Syndicat mixte D'Energies, d'équipements et de e-Communication du Jura (SIDEK) – Désignation de délégués

Président : Monsieur Patrick ELVEZI

Secrétaires de séance : Monsieur Patrick TARTAVEZ et Monsieur Hervé GUY

Membres présents :

ELVEZI Patrick	BOURGEOIS Daniel
GALLET Maurice	CHAMBARET Agnès
BILLOTTE Aline	KARAL Heyçan
FISCHER Michel	LACROIX Evelyne
GROSSET Pierre	LAGALICE Pascal
JANIER Claude	LANÇON Jacques
MAUGAIN Christiane	LAURIOT Pierre
OLBINSKI Sophie	LUGAND Nadia
HUET John	MARMIER-MOUCHANAT Isabelle
LANDRY Laura	PÉPIN Evelyne
TARTAVEZ Patrick	PERRIN Anne
ECOIFFIER Jean-Marie	PETITJEAN Paule
CLAVEZ Jean-Paul	RAVIER Jean-Yves
GRICOURT Philippe	MAUBEY Alain
GUY Hervé	CARRE François
REY Roger	VINCENT Martial
GUILLOT Evelyne	BARBARIN André
GIROUD Christophe	AUTEM Héloïse
FOURNOT Philippe	MONNET Maurice
PATTINGRE Alain	BENIER Jean-Noël
GAY Bernard	DROIT Michel
LANNEAU Jean-Yves	MONTAGNON Michel
BRENIAUX Christian	BAILLY Jean-Yves
MARANO Paulette	JUNIER Michel
NOUZE Christophe	ROY Jean
BERTHOD Nicole	FABRY Alain
BOIS Christophe	PYON Monique
BORCARD Claude	BRIANCHON Daniel

Membres absents excusés :

GALLE Valérie donne procuration à LAGALICE Pascal - PÉLISSARD Jacques donne procuration à ELVEZI Patrick - VAUCHEZ Jean-Marc donne procuration à HUET John - VUILLEMEY Eric donne procuration à BOURGEOIS Daniel - HUELIN Jean-Philippe - CANDELA Louis-Paul - CHOULOT Robert

Il est constaté l'arrivée de M. Jean-Yves RAVIER

Nombre de conseillers en exercice : 63

Nombre de conseillers présents à la délibération : 56

Convoqué le : 24 janvier 2017

Affiché le : 24 janvier 2017

**Le Président certifie sous sa
responsabilité le caractère
exécutoire du présent acte reçu
en Préfecture le : 01 FEV. 2017**

Le Syndicat mixte D'Energies, d'équipements et de e-Communication du Jura (SIDEDEC) a prévu dans ses statuts la création d'un collège représentant les établissements publics de coopération intercommunale.

- Vu l'adhésion antérieure de la Communauté d'Agglomération au SIDEDEC,
- vu l'article 13 des statuts du SIDEDEC modifiés par l'arrêté préfectoral du 18 février 2014 organisant l'élection du comité syndical et prévoyant pour le collège des communautés d'agglomération que l'assemblée délibérante d'une communauté d'agglomération membre, de moins de 40 000 habitants, désigne deux délégués au comité syndical,
- que par conséquent, il revient au conseil communautaire d'élire au scrutin secret, à la majorité absolue (article L 5211-7 du CGCT) deux délégués communautaires pour siéger au comité syndical,

Compte tenu du renouvellement des instances de la Communauté d'Agglomération, il convient de désigner deux délégués communautaires pour siéger au comité syndical du SIDEDEC.

Le Bureau Elargi du 26 janvier 2017 a proposé les candidatures suivantes : M. Roger REY (Conliège) et M. Philippe GRICOURT (Chilly-le-Vignoble).

Monsieur le Président constate qu'il n'y a pas d'autre candidature et fait procéder à l'élection par un vote à bulletin secret.

Le Dépouillement du Vote donne les résultats ci-après :

- Bulletins trouvés dans l'urne :	59
- Bulletins blancs	8
- Bulletins nuls	1
- Suffrages Exprimés	50
- Majorité absolue	26

ont obtenu :

- M. Roger REY :	42
- M. Philippe GRICOURT	34
- M. André BARBARIN	2
- M. Alain FABRY	2
- M. Maurice MONNET	1
- M. Maurice GALLET	1
- M. Patrick ELVEZI	1
- M. Hervé GUY	1
- M. Christophe GIROUD	1
- M. Christian BRENIAUX	1
- M. Claude BORCARD	1

Monsieur Roger REY et Monsieur Philippe GRICOURT sont élus pour siéger au sein du Comité Syndical du SIDEC.

Monsieur NOUZÉ ne prend pas part au vote.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte reçu en Préfecture le : 01 FEV. 2017

**Pour extrait conforme,
Le Président,**



Patrick ELVEZI

Copie certifiée conforme à l'Original,
Transmise le **02 FEV 2017**

- Trésorerie Principale
- Finances
- SIDEC
- SSI
- M. NOUZÉ
- M. GRICOURT
- Dossier
- Classeur

**Pour le Président et par délégation, la
Directrice Générale des Services,**



Isabelle ARNAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Communautaire

Délibération

Séance du 30 janvier 2017

Délibération n°DCC-2017-008

Rapporteur : M. Patrick ELVEZI

OBJET : Désignation d'un représentant au sein de l'Agence Régionale de Développement de Franche-Comté (ARD)

Président : Monsieur Patrick ELVEZI

Secrétaires de séance : Monsieur Patrick TARTAVEZ et Monsieur Hervé GUY

Membres présents :

ELVEZI Patrick	BOURGEOIS Daniel
GALLET Maurice	CHAMBARET Agnès
BILLOTTE Aline	KARAL Heyçan
FISCHER Michel	LACROIX Evelyne
GROSSET Pierre	LAGALICE Pascal
JANIER Claude	LANÇON Jacques
MAUGAIN Christiane	LAURIOT Pierre
OLBINSKI Sophie	LUGAND Nadia
HUET John	MARMIER-MOUCHANAT Isabelle
LANDRY Laura	PÉPIN Evelyne
TARTAVEZ Patrick	PERRIN Anne
ECOIFFIER Jean-Marie	PETITJEAN Paule
CLAVEZ Jean-Paul	RAVIER Jean-Yves
GRICOURT Philippe	MAUBEY Alain
GUY Hervé	CARRE François
REY Roger	VINCENT Martial
GUILLOT Evelyne	BARBARIN André
GIROUD Christophe	AUTEM Héloïse
FOURNOT Philippe	MONNET Maurice
PATTINGRE Alain	BENIER Jean-Noël
GAY Bernard	DROIT Michel
LANNEAU Jean-Yves	MONTAGNON Michel
BRENIAUX Christian	BAILLY Jean-Yves
MARANO Paulette	JUNIER Michel
NOUZE Christophe	ROY Jean
BERTHOD Nicole	FABRY Alain
BOIS Christophe	PYON Monique
BORCARD Claude	BRIANCHON Daniel

Membres absents excusés :

GALLE Valérie donne procuration à LAGALICE Pascal - PÉLISSARD Jacques donne procuration à ELVEZI Patrick - VAUCHEZ Jean-Marc donne procuration à HUET John - VUILLEMEY Eric donne procuration à BOURGEOIS Daniel
HUELIN Jean-Philippe - CANDELA Louis-Paul - CHOULOT Robert

Nombre de conseillers en exercice : 63

Nombre de conseillers présents à la délibération : 56

Convoqué le : 24 janvier 2017

Affiché le : 24 janvier 2017

**Le Président certifie sous sa
responsabilité le caractère
exécutoire du présent acte reçu
en Préfecture le :**

01 FEV. 2017

La Région de Franche-Comté a créé depuis quelques années, un outil associatif œuvrant en faveur du développement économique régional, l'Agence Régionale de Développement (ARD).

La priorité de la SRDE (Stratégie Régionale de Développement Economique), également priorité de l'ARD, est la mise en valeur des atouts de la Région avec des missions axées sur la promotion du territoire et des filières, sur l'accueil des investissements extérieurs significatifs, sur la connaissance économique territoriale, mais également sur le suivi des entreprises-clés de Franche-Comté et la structuration des filières en devenir.

Le nombre d'administrateurs de la Société Publique Locale (SPL) est fixé à 10 dont 7 pour la Région, 2 représentants des EPCI et 1 représentant des Départements.

Compte tenu du renouvellement des instances de la Communauté d'Agglomération, il convient de désigner un délégué pour représenter la Communauté d'Agglomération au sein de la SPL.

Le Bureau Elargi du 26 janvier 2017 a proposé la candidature de M. John HUET (Lons-le-Saunier).

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après délibération, à l'unanimité,

- DÉSIGNE Monsieur John HUET pour représenter la Communauté d'Agglomération au sein de la Société Publique Locale (SPL).

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte reçu en Préfecture le : 01 FEV. 2017

Pour extrait conforme,
Le Président,



Patrick ELVEZI

Copie certifiée conforme à l'Original,
Transmise le 02 FEV. 2017

- Trésorerie Principale
- Finances
- ARD
- J. HUET
- Dossier (Dével.Eco)
- Classeur

Pour le Président et par délégation, la
Directrice Générale des Services,



Isabelle ARNAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du Conseil Communautaire

Délibération

Séance du 30 janvier 2017

Délibération n°DCC-2017-009

Rapporteur : M. Patrick ELVEZI

OBJET : Comité Départemental du Tourisme – Désignation d'un délégué

Président : Monsieur Patrick ELVEZI

Secrétaires de séance : Monsieur Patrick TARTAVEZ et Monsieur Hervé GUY

Membres présents :

ELVEZI Patrick	BOURGEOIS Daniel
GALLET Maurice	CHAMBARET Agnès
BILLOTTE Aline	KARAL Heyçan
FISCHER Michel	LACROIX Evelyne
GROSSET Pierre	LAGALICE Pascal
JANIER Claude	LANÇON Jacques
MAUGAIN Christiane	LAURIOT Pierre
OLBINSKI Sophie	LUGAND Nadia
HUET John	MARMIER-MOUCHANAT Isabelle
LANDRY Laura	PÉPIN Evelyne
TARTAVEZ Patrick	PERRIN Anne
ECOIFFIER Jean-Marie	PETITJEAN Paule
CLAVEZ Jean-Paul	RAVIER Jean-Yves
GRICOURT Philippe	MAUBEY Alain
GUY Hervé	CARRE François
REY Roger	VINCENT Martial
GUILLOT Evelyne	BARBARIN André
GIROUD Christophe	AUTEM Héloïse
FOURNOT Philippe	MONNET Maurice
PATTINGRE Alain	BENIER Jean-Noël
GAY Bernard	DROIT Michel
LANNEAU Jean-Yves	MONTAGNON Michel
BRENIAUX Christian	BAILLY Jean-Yves
MARANO Paulette	JUNIER Michel
NOUZE Christophe	ROY Jean
BERTHOD Nicole	FABRY Alain
BOIS Christophe	PYON Monique
BORCARD Claude	BRIANCHON Daniel

Membres absents excusés :

GALLE Valérie donne procuration à LAGALICE Pascal - PÉLISSARD Jacques donne procuration à ELVEZI Patrick - VAUCHEZ Jean-Marc donne procuration à HUET John - VUILLEMEY Eric donne procuration à BOURGEOIS Daniel
HUELIN Jean-Philippe - CANDELA Louis-Paul - CHOULOT Robert

Nombre de conseillers en exercice : 63

Nombre de conseillers présents à la délibération : 56

Convoqué le : 24 janvier 2017

Affiché le : 24 janvier 2017

**Le Président certifie sous sa
responsabilité le caractère
exécutoire du présent acte reçu
en Préfecture le :**

01 FEV. 2017

La Communauté d'Agglomération est membre du Comité Départemental du Tourisme du Jura et, à ce titre, a droit à un poste au sein de l'Assemblée Générale de cette structure.

Compte tenu du renouvellement des instances de la Communauté d'Agglomération, il convient de désigner un nouveau délégué au sein de l'Assemblée Générale.

Le Bureau Elargi du 26 janvier 2017 a proposé la candidature de Mme Laura LANDRY (Lons-le-Saunier).

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après délibération, à l'unanimité,

- **DÉSIGNE** Mme Laura LANDRY, comme représentante de la Communauté d'Agglomération au sein de l'Assemblée Générale du Comité Départemental du Tourisme.

Le Président certifie sous sa
responsabilité le caractère
exécutoire du présent acte reçu
en Préfecture le : 01 FEV. 2017

Pour extrait conforme,
Le Président,

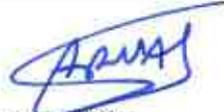


Patrick ELVEZI

Copie certifiée conforme à l'Original,
Transmise le 02 FEV. 2017

- Trésorerie Principale
- Finances
- Cté Départ. du Tourisme
- Mme LANDRY
- Dossier (Tourisme)
- Classeur

Pour le Président et par délégation, la
Directrice Générale des Services,



Isabelle ARNAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du Conseil Communautaire

Délibération

Séance du 30 janvier 2017

Délibération n°DCC-2017-010

Rapporteur : M. Patrick ELVEZI

OBJET : Commission Consultative Départementale de la Sécurité et de l'Accessibilité (CCDSA)

Président : Monsieur Patrick ELVEZI

Secrétaires de séance : Monsieur Patrick TARTAVEZ et Monsieur Hervé GUY

Membres présents :

ELVEZI Patrick	BOURGEOIS Daniel
GALLET Maurice	CHAMBARET Agnès
BILLOTTE Aline	KARAL Heyçan
FISCHER Michel	LACROIX Evelyne
GROSSET Pierre	LAGALICE Pascal
JANIER Claude	LANÇON Jacques
MAUGAIN Christiane	LAURIOT Pierre
OLBINSKI Sophie	LUGAND Nadia
HUET John	MARMIER-MOUCHANAT Isabelle
LANDRY Laura	PÉPIN Evelyne
TARTAVEZ Patrick	PERRIN Anne
ECOIFFIER Jean-Marie	PETITJEAN Paule
CLAVEZ Jean-Paul	RAVIER Jean-Yves
GRICOURT Philippe	MAUBEY Alain
GUY Hervé	CARRE François
REY Roger	VINCENT Martial
GUILLOT Evelyne	BARBARIN André
GIROUD Christophe	AUTEM Héloïse
FOURNOT Philippe	MONNET Maurice
PATTINGRE Alain	BENIER Jean-Noël
GAY Bernard	DROIT Michel
LANNEAU Jean-Yves	MONTAGNON Michel
BRENIAUX Christian	BAILLY Jean-Yves
MARANO Paulette	JUNIER Michel
NOUZE Christophe	ROY Jean
BERTHOD Nicole	FABRY Alain
BOIS Christophe	PYON Monique
BORCARD Claude	BRIANCHON Daniel

Membres absents excusés :

GALLE Valérie donne procuration à LAGALICE Pascal - PÉLISSARD Jacques donne procuration à ELVEZI Patrick - VAUCHEZ Jean-Marc donne procuration à HUET John - VUILLEMEY Eric donne procuration à BOURGEOIS Daniel
HUELIN Jean-Philippe - CANDELA Louis-Paul - CHOULOT Robert

Nombre de conseillers en exercice : 63

Nombre de conseillers présents à la délibération : 56

Convoqué le : 24 janvier 2017

Affiché le : 24 janvier 2017

**Le Président certifie sous sa
responsabilité le caractère
exécutoire du présent acte reçu
en Préfecture le : 01 FEV. 2017**

Compte tenu du renouvellement des instances de la Communauté d'Agglomération, il convient de désigner deux représentants de la Communauté d'Agglomération au sein de la Commission Consultative Départementale de la Sécurité et de l'Accessibilité (CCDSA) :

Le Bureau Elargi du 26 janvier 2017 a proposé la candidature de :

Titulaire : Mme Laëtitia CUTARD (agent ECLA)

Suppléant : M. Jean-François RAMBOZ (agent ECLA)

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après délibération, à l'unanimité,

- DÉSIGNE**
- titulaire : Mme Laëtitia CUTARD
 - suppléant : M. Jean-François RAMBOZ

pour siéger au sein de la Commission Consultative Départementale de la Sécurité et de l'Accessibilité (CCDSA).

Le Président certifie sous sa
responsabilité le caractère
exécutoire du présent acte reçu
en Préfecture le : 01 FEV. 2017

Pour extrait conforme,
Le Président,



Patrick ELVEZI

Copie certifiée conforme à l'Original,
Transmise le 02 FEV. 2017

Pour le Président et par délégation, la
Directrice Générale des Services,

- Trésorerie Principale
- Finances
- L. CUTARD
- J.F. RAMBOZ
- Dossier (DST)
- Classeur



Isabelle ARNAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du Conseil Communautaire

Délibération

Séance du 30 janvier 2017

Délibération n°DCC-2017-011

Rapporteur : M. Patrick ELVEZI

OBJET : Commission pour l'accessibilité aux personnes handicapées - Désignation des membres de la Communauté d'Agglomération

Président : Monsieur Patrick ELVEZI

Secrétaires de séance : Monsieur Patrick TARTAVEZ et Monsieur Hervé GUY

Membres présents :

ELVEZI Patrick	BOURGEOIS Daniel
GALLET Maurice	CHAMBARET Agnès
BILLOTTE Aline	KARAL Heyçan
FISCHER Michel	LACROIX Evelyne
GROSSET Pierre	LAGALICE Pascal
JANIER Claude	LANÇON Jacques
MAUGAIN Christiane	LAURIOT Pierre
OLBINSKI Sophie	LUGAND Nadia
HUET John	MARMIER-MOUCHANAT Isabelle
LANDRY Laura	PÉPIN Evelyne
TARTAVEZ Patrick	PERRIN Anne
ECOIFFIER Jean-Marie	PETITJEAN Paule
CLAVEZ Jean-Paul	RAVIER Jean-Yves
GRICOURT Philippe	MAUBEY Alain
GUY Hervé	CARRE François
REY Roger	VINCENT Martial
GUILLLOT Evelyne	BARBARIN André
GIROUD Christophe	AUTEM Héroïse
FOURNOT Philippe	MONNET Maurice
PATTINGRE Alain	BENIER Jean-Noël
GAY Bernard	DROIT Michel
LANNEAU Jean-Yves	MONTAGNON Michel
BRENIAUX Christian	BAILLY Jean-Yves
MARANO Paulette	JUNIER Michel
NOUZE Christophe	ROY Jean
BERTHOD Nicole	FABRY Alain
BOIS Christophe	PYON Monique
BORCARD Claude	BRIANCHON Daniel

Membres absents excusés :

GALLE Valérie donne procuration à LAGALICE Pascal - PÉLISSARD Jacques donne procuration à ELVEZI Patrick - VAUCHEZ Jean-Marc donne procuration à HUET John - VUILLEMEY Eric donne procuration à BOURGEOIS Daniel - HUELIN Jean-Philippe - CANDELA Louis-Paul - CHOULOT Robert

Nombre de conseillers en exercice : 63

Nombre de conseillers présents à la délibération : 56

Convoqué le : 24 janvier 2017

Affiché le : 24 janvier 2017

**Le Président certifie sous sa
responsabilité le caractère
exécutoire du présent acte reçu
en Préfecture le :**

01 FEV. 2017

Par délibération du 24 Septembre 2007, le Conseil Communautaire a décidé la création d'une Commission pour l'accessibilité aux personnes handicapées et en a fixé la composition comme suit :

- Président : le Président d'ECLA ou son représentant
- 4 élus représentants d'ECLA
- 4 personnes représentant les associations d'usagers ou les associations de personnes handicapées

Compte tenu du renouvellement des instances de la Communauté d'Agglomération, il y a lieu de désigner les 4 représentants élus ainsi que 4 personnes représentant les associations d'usagers ou les associations de personnes handicapées

L'Association des Paralysés de France, l'Association des Parents d'Enfants Inadaptés, l'Association Valentin Haüy et l'Association Le Collibri, sont sollicitées au titre des Associations de Personnes Handicapées.

Le Bureau Elargi du 26 janvier 2017 a proposé les candidatures de :

- M. Daniel BOURGEOIS (Lons-le-Saunier),
- Mme Aline BILLOTTE (Messia-sur-Sorne),
- M. Jean-Marie ECOIFFIER (Briod)
- M. Daniel BRIANCHON (Villeneuve-sous-Pymont).

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après délibération, à l'unanimité,

- **DÉSIGNE** - Mme Aline BILLOTTE,
- M. Jean-Marie ECOIFFIER,
- M. Daniel BRIANCHON,
- Mme Evelyne PÉPIN

pour siéger au sein de la Commission pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées.

- **PRÉCISE** que M. Daniel BOURGEOIS sera appelé à représenter le Président.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte reçu en Préfecture le : 01 FEV. 2017

Pour extrait conforme,
Le Président,



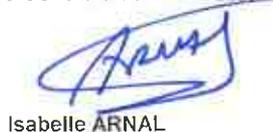
Patrick ELVEZI

Copie certifiée conforme à l'Original,
Transmise le

02 FEV. 2017

- Trésorerie Principale
- Finances
- Mme Aline BILLOTTE
- M. Jean-Marie ECOIFFIER
- M. Daniel BRIANCHON
- Mme Evelyne PÉPIN
- M. Daniel BOURGEOIS
- Dossier (DST)
- Classeur

Pour le Président et par délégation, la
Directrice Générale des Services.



Isabelle ARNAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du Conseil Communautaire

Délibération

Séance du 30 janvier 2017

Délibération n°DCC-2017-012

Rapporteur : M. Patrick ELVEZI

OBJET : Commission de suivi du Centre d'enfouissement technique de Courlaoux -
Désignation d'un délégué

Président : Monsieur Patrick ELVEZI

Secrétaires de séance : Monsieur Patrick TARTAVEZ et Monsieur Hervé GUY

Membres présents :

ELVEZI Patrick	BOURGEOIS Daniel
GALLET Maurice	CHAMBARET Agnès
BILLOTTE Aline	KARAL Heyçan
FISCHER Michel	LACROIX Evelyne
GROSSET Pierre	LAGALICE Pascal
JANIER Claude	LANÇON Jacques
MAUGAIN Christiane	LAURIOT Pierre
OLBINSKI Sophie	LUGAND Nadia
HUET John	MARMIER-MOUCHANAT Isabelle
LANDRY Laura	PÉPIN Evelyne
TARTAVEZ Patrick	PERRIN Anne
ECOIFFIER Jean-Marie	PETITJEAN Paule
CLAVEZ Jean-Paul	RAVIER Jean-Yves
GRICOURT Philippe	MAUBEY Alain
GUY Hervé	CARRE François
REY Roger	VINCENT Martial
GUILLLOT Evelyne	BARBARIN André
GIROUD Christophe	AUTEM Héloïse
FOURNOT Philippe	MONNET Maurice
PATTINGRE Alain	BENIER Jean-Noël
GAY Bernard	DROIT Michel
LANNEAU Jean-Yves	MONTAGNON Michel
BRENIAUX Christian	BAILLY Jean-Yves
MARANO Paulette	JUNIER Michel
NOUZE Christophe	ROY Jean
BERTHOD Nicole	FABRY Alain
BOIS Christophe	PYON Monique
BORCARD Claude	BRIANCHON Daniel

Membres absents excusés :

GALLE Valérie donne procuration à LAGALICE Pascal - PÉLISSARD Jacques donne procuration à ELVEZI Patrick - VAUCHEZ Jean-Marc donne procuration à HUET John - VUILLEMEY Eric donne procuration à BOURGEOIS Daniel
HUELIN Jean-Philippe - CANDELA Louis-Paul - CHOULOT Robert

Nombre de conseillers en exercice : 63

Nombre de conseillers présents à la délibération : 56

Convoqué le : 24 janvier 2017

Affiché le : 24 janvier 2017

**Le Président certifie sous sa
responsabilité le caractère
exécutoire du présent acte reçu
en Préfecture le :**

01 FEV. 2017

Compte tenu du renouvellement des instances de la Communauté d'Agglomération, il convient de désigner un délégué communautaire au sein de la Commission de suivi du Centre d'enfouissement technique de Courlaoux.

Le Bureau Elargi du 26 janvier 2017 a proposé la candidature de M. Jean-Yves LANNEAU (Courlaoux).

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après délibération, à l'unanimité,

- **DÉSIGNE** M. Jean-Yves LANNEAU comme délégué de la Communauté d'Agglomération au sein de la Commission de suivi du Centre d'enfouissement technique de Courlaoux.
- **CHARGE** le Président d'en informer Monsieur le Préfet du Jura.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte reçu en Préfecture le : 01 FEV. 2017

Pour extrait conforme,
Le Président,



Patrick ELVEZI

Copie certifiée conforme à l'Original,
Transmise le

02 FEV. 2017

- Trésorerie Principale
- Finances
- Préfecture du Jura
- M. J.Y. LANNEAU
- Dossier
- Classeur

Pour le Président et par délégation, la
Directrice Générale des Services,



Isabelle ARNAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Communautaire

Délibération

Séance du 30 janvier 2017

Délibération n°DCC-2017-013

Rapporteur : M. Patrick ELVEZI

OBJET : Commission de suivi de l'unité de traitement des ordures ménagères à Lons-le-Saunier – désignation d'un délégué

Président : Monsieur Patrick ELVEZI

Secrétaires de séance : Monsieur Patrick TARTAVEZ et Monsieur Hervé GUY

Membres présents :

ELVEZI Patrick	BOURGEOIS Daniel
GALLET Maurice	CHAMBARET Agnès
BILLOTTE Aline	KARAL Heyçan
FISCHER Michel	LACROIX Evelyne
GROSSET Pierre	LAGALICE Pascal
JANIER Claude	LANÇON Jacques
MAUGAIN Christiane	LAURIOT Pierre
OLBINSKI Sophie	LUGAND Nadia
HUET John	MARMIER-MOUCHANAT Isabelle
LANDRY Laura	PÉPIN Evelyne
TARTAVEZ Patrick	PERRIN Anne
ECOIFFIER Jean-Marie	PETITJEAN Paule
CLAVEZ Jean-Paul	RAVIER Jean-Yves
GRICOURT Philippe	MAUBEY Alain
GUY Hervé	CARRE François
REY Roger	VINCENT Martial
GUILLOT Evelyne	BARBARIN André
GIROUD Christophe	AUTEM Héloïse
FOURNOT Philippe	MONNET Maurice
PATTINGRE Alain	BENIER Jean-Noël
GAY Bernard	DROIT Michel
LANNEAU Jean-Yves	MONTAGNON Michel
BRENIAUX Christian	BAILLY Jean-Yves
MARANO Paulette	JUNIER Michel
NOUZE Christophe	ROY Jean
BERTHOD Nicole	FABRY Alain
BOIS Christophe	PYON Monique
BORCARD Claude	BRIANCHON Daniel

Membres absents excusés :

GALLE Valérie donne procuration à LAGALICE Pascal - PÉLISSARD Jacques donne procuration à ELVEZI Patrick - VAUCHEZ Jean-Marc donne procuration à HUET John - VUILLEMEY Eric donne procuration à BOURGEOIS Daniel
HUELIN Jean-Philippe - CANDELA Louis-Paul - CHOULOT Robert

Nombre de conseillers en exercice : 63

Nombre de conseillers présents à la délibération : 56

Convoqué le : 24 janvier 2017

Affiché le : 24 janvier 2017

Le Président certifie sous sa
responsabilité le caractère
exécutoire du présent acte reçu
en Préfecture le : 01 FEV. 2017

Compte tenu du renouvellement des instances de la Communauté d'Agglomération, il convient de désigner un délégué communautaire au sein de la Commission de suivi de l'unité de traitement des ordures ménagères à Lons-le-Saunier.

Le Bureau Elargi du 26 janvier 2017 a proposé la candidature de M. Jacques LANÇON (Lons-le-Saunier).

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après délibération, à l'unanimité,

- **DÉSIGNE** M. Jacques LANÇON comme délégué de la Communauté d'Agglomération au sein de la Commission de suivi de l'unité de traitement des ordures ménagères à Lons-le-Saunier,
- **CHARGE** le Président d'en informer Monsieur le Préfet du Jura.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte reçu en Préfecture le : 01 FEV. 2017

Pour extrait conforme,
Le Président,



Patrick ELVEZI

Copie certifiée conforme à l'Original,
Transmise le

02 FEV. 2017

- Trésorerie Principale
- Finances
- M. LANÇON
- Préfecture du Jura
- Dossier
- Classeur

Pour le Président et par délégation, la
Directrice Générale des Services,



Isabelle ARNAL



REGIE d'ASSAINISSEMENT



STATUTS

SOMMAIRE

TITRE 1	DISPOSITIONS GENERALES.....	3
ARTICLE 1	OBJET DE LA REGIE	3
ARTICLE 2	SIEGE DE LA REGIE	3
TITRE 2	ORGANISATION ADMINISTRATIVE DE LA REGIE	3
ARTICLE 3	REPRESENTANT LEGAL	3
ARTICLE 4	CONSEIL D'EXPLOITATION.....	3
I.	<i>Composition – durée du mandat</i>	3
II.	<i>Rémunération</i>	4
III.	<i>Attributions</i>	4
IV.	<i>Fréquences de réunions</i>	4
V.	<i>Quorum</i>	5
VI.	<i>Déroulement</i>	5
ARTICLE 5	DIRECTEUR.....	5
TITRE 3	REGIME FINANCIER.....	5
ARTICLE 6	BUDGET.....	5
ARTICLE 7	AVANCE FINANCIERE.....	5
ARTICLE 8	AGENT COMPTABLE	6
TITRE 4	FIN DE LA REGIE.....	6
ARTICLE 9	DECISION DE FIN.....	6
ARTICLE 10	MODALITES DE CLOTURE	6

Titre 1 Dispositions générales

Article 1 Objet de la Régie

La Régie a pour objet l'exercice des missions de service public d'assainissement, c'est-à-dire :

- La collecte, le transport et le traitement des eaux usées
- Le service public d'assainissement non collectif
- La collecte, le transport, le stockage et le traitement des eaux pluviales.

La Régie pourra, en outre, réaliser des prestations de services identiques pour des communes voisines dans les conditions fixées par le code général des collectivités territoriales et le code des marchés publics.

La Régie est dotée de la seule autonomie financière au sens de l'article L2221-14 du code général des collectivités territoriales.

Article 2 Siège de la régie

Le siège de la Régie est situé à l'adresse suivante :

Espace Communautaire Lons Agglomération
4, avenue du 44^{ème} RI
39000 LONS-LE-SAUNIER

Titre 2 Organisation administrative de la Régie

Article 3 Représentant légal

S'agissant d'une Régie dotée de la seule autonomie financière, le représentant légal de la Régie et son ordonnateur sont le Président d'ECLA.

Article 4 Conseil d'Exploitation

1. Composition – durée du mandat

Conformément aux dispositions de l'article L 2221-14, la Régie est administrée par un Conseil d'Exploitation.

Celui-ci est constitué de **18** membres désignés par le Conseil Communautaire sur proposition du Président d'ECLA, pour une période ne pouvant excéder la limite de durée du mandat communautaire.

Au moins **10** membres sont désignés parmi les membres titulaires du Conseil Communautaire. Les membres non délégués au Conseil Communautaire sont désignés compte tenu de leur compétence dans les domaines d'activité objet de la régie ; ils doivent obligatoirement avoir leur résidence principale sur le territoire d'ECLA.

En cas de démission ou de décès, il est procédé dans les plus brefs délais au remplacement de la personne démissionnaire ou décédée et le nouveau membre exerce son mandat pour la durée qui reste à courir jusqu'au renouvellement du Conseil Communautaire.

Le Conseil d'Exploitation élit dans son sein au scrutin secret, à la majorité absolue, un Président et un Vice-président.

Le Président et le Vice-président sont élus pour une période ne pouvant excéder la limite de durée du mandat communautaire. Ils sont rééligibles dans les mêmes conditions.

II. Rémunération

Conformément aux dispositions de l'article R221-10 du CGCT, les membres du Conseil d'Exploitation peuvent bénéficier du remboursement de frais de déplacement mais ne perçoivent aucune rémunération.

III. Attributions

Sauf les catégories d'affaires à l'égard desquelles le Conseil Communautaire s'est réservé le pouvoir de décision, le Conseil d'Exploitation délibère sur celles pour lesquelles il n'est pas attribué à une autre autorité par une disposition du code général des collectivités territoriales ou par le règlement intérieur de la Régie.

A ce titre, il est précisé que restent notamment de décision communautaire, après avis du Conseil d'Exploitation :

- le vote du budget annexe de l'assainissement et du compte administratif
- l'affectation des résultats
- l'approbation des tarifs
- l'approbation du règlement de service
- l'approbation des plans et devis afférents aux constructions neuves ou reconstructions, travaux de première installation ou d'extension ;
- l'autorisation au Président d'ECLA d'intenter ou de soutenir des actions judiciaires, et d'accepter les transactions
- les conditions de recrutement, de licenciement et de rémunération du personnel.

Le Conseil d'Exploitation est obligatoirement consulté par le Président d'ECLA sur toutes les questions d'ordre général intéressant le fonctionnement de la Régie.

Les projets de budget et les comptes lui sont soumis. Le Conseil d'Exploitation peut procéder à toutes mesures d'investigation et de contrôle. Il présente au Président toutes propositions utiles.

Les règles relatives à la passation des marchés communautaires sont applicables aux marchés passés par la régie.

IV. Fréquences de réunions

Le Conseil d'Exploitation se réunit obligatoirement au minimum une fois par trimestre. Il peut être réuni par son Président chaque fois que celui-ci le juge utile ou sur la demande de la majorité des membres. Toute convocation est faite par le Président. Elle est adressée par tout moyen y compris courrier électronique au moins cinq jours francs avant la date de la réunion. En cas d'urgence, ce délai peut être abrégé par décision du Président.

Les séances ne sont pas publiques. Cependant, le Président peut inviter des agents des services, ou des personnalités extérieures au Conseil d'Exploitation pour recueillir leur avis sur les questions débattues. Les personnes extérieures au Conseil d'Exploitation ne participent pas au vote.

V. Quorum

Le Conseil d'Exploitation ne peut délibérer que lorsque la majorité de ses membres assiste à la séance. Le quorum, à savoir la majorité des membres en exercice (la moitié plus un) doit être atteint non seulement à l'ouverture de chaque séance, mais aussi lors de la mise en discussion de toute question soumise à délibération.

Lorsque, après une première convocation régulièrement faite, le Conseil d'Exploitation ne s'est pas réuni en nombre suffisant, la délibération prise après la seconde convocation à trois jours au moins d'intervalle, est valable quel que soit le nombre de membres présents

VI. Déroulement

La réunion est présidée par le Président du Conseil d'Exploitation ou en cas d'empêchement par un Vice-Président.

Au cours des réunions, la voix du Président est prépondérante en cas de partage des voix, sauf si le scrutin a lieu à bulletin secret.

Un compte-rendu de séance est transmis à chaque membre du Conseil d'Exploitation.

Article 5 Directeur

Le Directeur est nommé par le Conseil Communautaire sur proposition du Président d'ECLA.

Il assure la bonne marche du service et prépare le budget. Il procède, sous l'autorité du Président d'ECLA, aux ventes et achats courants. Il peut, sous la surveillance et la responsabilité du Président d'ECLA, recevoir en toutes matières intéressant le fonctionnement de la Régie, délégation de signature de celui-ci.

Titre 3 Régime financier

Article 6 Budget

Le budget annexe de l'assainissement est préparé par le Directeur de la régie, soumis pour avis au Conseil d'Exploitation, et voté par le Conseil Communautaire. Il est réglé comme le budget de la Communauté et en même temps que celui-ci. Il ne peut être modifié que dans les mêmes formes.

Article 7 Avance financière

Sans objet.

Article 8 Agent comptable

Les fonctions d'agent comptable de la Régie sont remplies par le Trésorier Principal d'ECLA.

Titre 4 Fin de la régie

Article 9 Décision de fin

L'exploitation de la Régie prend fin en vertu d'une délibération du Conseil Communautaire.

Article 10 Modalités de clôture

La délibération du Conseil Communautaire décidant de mettre fin à l'exploitation de la Régie détermine la date à laquelle prennent fin les opérations de la Régie.

Les comptes sont arrêtés à cette date. Le Président est chargé de procéder à la liquidation de la Régie et désigne, à cet effet, un liquidateur dont il détermine les pouvoirs. Les opérations de liquidation sont retracées dans une comptabilité tenue par le Trésorier Principal de la Communauté qui est annexée à celle de la Communauté.

Au terme des opérations de liquidation, l'actif et le passif sont repris au budget de la Communauté.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du Conseil Communautaire

Délibération

Séance du 30 janvier 2017

Délibération n°DCC-2017-014

Rapporteur : M. Patrick ELVEZI

OBJET : **Compétence Assainissement – désignation des membres du Conseil d'Exploitation**

Président : Monsieur Patrick ELVEZI

Secrétaires de séance : Monsieur Patrick TARTAVEZ et Monsieur Hervé GUY

Membres présents :

ELVEZI Patrick	BOURGEOIS Daniel
GALLET Maurice	CHAMBARET Agnès
BILLOTTE Aline	KARAL Heyçan
FISCHER Michel	LACROIX Evelyne
GROSSET Pierre	LAGALICE Pascal
HUELIN Jean-Philippe	LANÇON Jacques
JANIER Claude	LAURIOT Pierre
MAUGAIN Christiane	LUGAND Nadia
OLBINSKI Sophie	MARMIER-MOUCHANAT Isabelle
HUET John	PÉPIN Evelyne
LANDRY Laura	PERRIN Anne
TARTAVEZ Patrick	PETITJEAN Paule
ECOIFFIER Jean-Marie	RAVIER Jean-Yves
CLAVEZ Jean-Paul	MAUBEY Alain
GRICOURT Philippe	CARRE François
GUY Hervé	VINCENT Martial
REY Roger	BARBARIN André
GUILLOT Evelyne	AUTEM Héloïse
GIROUD Christophe	MONNET Maurice
FOURNOT Philippe	BENIER Jean-Noël
PATTINGRE Alain	DROIT Michel
GAY Bernard	MONTAGNON Michel
LANNEAU Jean-Yves	BAILLY Jean-Yves
BRENIAUX Christian	JUNIER Michel
MARANO Paulette	ROY Jean
NOUZE Christophe	FABRY Alain
BERTHOD Nicole	PYON Monique
BOIS Christophe	BRIANCHON Daniel
BORCARD Claude	

Membres absents excusés :

GALLE Valérie donne procuration à LAGALICE Pascal - PÉLISSARD Jacques donne procuration à ELVEZI Patrick - VAUCHEZ Jean-Marc donne procuration à HUET John - VUILLEMEY Eric donne procuration à BOURGEOIS Daniel - CANDELA Louis-Paul - CHOULOT Robert

Il est noté l'arrivée de M. Jean-Philippe HUELIN

Nombre de conseillers en exercice : 63

Nombre de conseillers présents à la délibération : 57

Convoqué le : 24 janvier 2017

Affiché le : 24 janvier 2017

**Le Président certifie sous sa
responsabilité le caractère
exécutoire du présent acte reçu
en Préfecture le :** 01 FEV. 2017

La Communauté d'Agglomération ECLA a étendu son domaine de compétences à l'assainissement par arrêté Préfectoral du 31/12/2013 pour une application au 01/01/2014.

La fusion de la Communauté d'Agglomération ECLA et de la Communauté de Communes du Val de Sorne, décidée par arrêté Préfectoral du 14/12/2016 a abouti à la création d'une nouvelle collectivité dénommée ECLA.

Il convient à présent de créer la Régie d'Assainissement et de déterminer son organisation administrative et financière, en application de l'article L 2221-14 du code général des collectivités territoriales.

Cet article prévoit qu'une telle Régie doit être administrée, sous l'autorité du Conseil Communautaire et de son Président, par un Conseil d'Exploitation et par un Directeur. Les membres du Conseil d'Exploitation et le Directeur sont désignés par le Conseil Communautaire sur proposition du Président.

Il est proposé la création d'une Régie dotée de la seule autonomie financière.

Il est proposé de désigner 18 membres pour constituer le Conseil d'Exploitation dont au moins 10 membres titulaires du Conseil Communautaire.

L'article R 2221-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que la délibération par laquelle le Conseil Communautaire décide la création d'une Régie dotée de la seule autonomie financière fixe les statuts et le montant de la dotation initiale de la Régie :

- Un projet de statuts est proposé en annexe
- La dotation initiale de la Régie est constituée de la totalité des biens mis à disposition d'ECLA par les communes pour l'exercice de la compétence assainissement (réseaux d'assainissement, station d'épuration, équipements d'exploitation), y compris les droits et obligations attachés à ces biens (notamment l'encours de la dette) ainsi que le solde de la Trésorerie de la précédente Régie. La mise à disposition d'une avance par le budget principal à la Régie n'est pas nécessaire.

Par ailleurs, l'article R 2221-64 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit également que le Conseil d'Exploitation délibère sur les catégories d'affaires pour lesquelles le Conseil Communautaire ne s'est pas réservé le pouvoir de décision. Il est obligatoirement consulté par le Président pour toutes les questions d'ordre général intéressant le fonctionnement de la Régie.

Il procède à toutes les mesures d'investigation et de contrôle et présente au Président toutes propositions utiles. Il est proposé que le Conseil Communautaire se réserve le droit de décision finale sur les catégories d'affaires l'y obligeant par dispositions légales en vigueur, soit :

- le vote du budget annexe de l'assainissement et du compte administratif
- l'affectation des résultats
- l'approbation des tarifs
- l'approbation du règlement de service
- l'approbation des plans et devis afférents aux constructions neuves ou reconstructions, travaux de première installation ou d'extension
- l'autorisation au Président d'ECLA d'intenter ou de soutenir des actions judiciaires, et d'accepter les transactions
- les conditions de recrutement, de licenciement et de rémunération du personnel.

Enfin, il convient de préciser le régime de TVA choisi pour l'exercice de la compétence. En effet, l'assujettissement à la TVA est une option des collectivités pour les services assainissement (article n° 260A du Code Général des Impôts). Il est proposé de ne pas retenir l'option de l'assujettissement à la TVA.

Le Bureau Elargi du 26 janvier 2017 a proposé la désignation de :

- Membres délégués communautaires :

- 1 – M. Jean-Yves BAILLY (Revigny)
- 2 – M. Michel DROIT (Le Pin)
- 3 – M. André BARBARIN (Montmorot)
- 4 – M. Jean-Yves LANNEAU (Courlaoux)
- 5 – M. Daniel BOURGEOIS (Lons-le-Saunier)
- 6 – M. Jacques LANÇON (Lons-le-Saunier)
- 7 – M. Claude JANIER (Vevy)
- 8 – M. Michel MONTAGNON (Publy)
- 9 – M. Louis-Paul CANDELA (Geruge)
- 10 – M. Patrick TARTAVEZ (Bornay)
- 11 – M. Jean-Marie ECOIFFIER (Briod)
- 12 – M. Eric NOEL (Trenal)
- 13 – M. Martial VINCENT (Montaigu)

- o Autres membres :

- 1 – M. Alain PAIN (Perrigny)
- 2 – Mme Françoise DUBOIS (Chilly-le-Vignoble)
- 3 – M. Jean-Paul BUCHAILLAT (Messia-sur-Sorne)
- 4 – M. Jean-Guy ROBLIN (L'Etoile)

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après délibération, à l'unanimité,

- **CRÉE** une Régie dotée de la seule autonomie financière pour l'exercice de la compétence assainissement,

- **APPROUVE** le projet de statuts joint, fixant les modalités de fonctionnement de la Régie,

- **DIT** que le Conseil d'Exploitation sera composé de 18 membres, désignés comme suit, sur proposition du Président :

Membres délégués communautaires :

- 1 – M. Jean-Yves BAILLY (Revigny), Vice-Président
- 2 – M. Michel DROIT (Le Pin)
- 3 – M. André BARBARIN (Montmorot)
- 4 – M. Jean-Yves LANNEAU (Courlaoux)
- 5 – M. Daniel BOURGEOIS (Lons-le-Saunier)
- 6 – M. Jacques LANÇON (Lons-le-Saunier)
- 7 – M. Claude JANIER (Vevy)
- 8 – M. Michel MONTAGNON (Publy)
- 9 – M. Louis-Paul CANDELA (Geruge)
- 10 – M. Martial VINCENT (Montaigu)
- 11 – M. Patrick TARTAVEZ (Bornay)
- 12 – M. Christophe GIROUD (Courbouzon)
- 13 – M. Eric NOEL (Trenal)

Autres membres :

- 1 – M. Alain PAIN (Perrigny)
- 2 – Mme Françoise DUBOIS (Chilly-le-Vignoble)
- 3 – M. Gilbert LACROIX (Briod)
- 4 – M. Jean-Paul BUCHAILLAT (Messia-sur-Sorne)
- 5 – M. Jean-Guy ROBLIN (L'Etoile)

- **DÉSIGNE** sur proposition du Président, Mme Béatrice DEMAIMAY en tant que Directrice de la Régie,

- **DIT** que le Conseil Communautaire se réserve le droit de décision finale conformément aux dispositions légales en vigueur sur :

- le vote du budget annexe de l'assainissement et du compte administratif
- l'affectation des résultats
- l'approbation des tarifs
- l'approbation du règlement de service
- l'approbation des plans et devis afférents aux constructions neuves ou reconstructions, travaux de première installation ou d'extension ;
- l'autorisation au Président d'ECLA d'intenter ou de soutenir des actions judiciaires, et d'accepter les transactions
- les conditions de recrutement, de licenciement et de rémunération du personnel.

- **NE RETIENT PAS** l'option d'assujettissement à la TVA du Service d'Assainissement.

Le Président certifie sous sa
responsabilité le caractère
exécutoire du présent acte reçu
en Préfecture le : 01 FEV. 2017

Pour extrait conforme,
Le Président,



Patrick ELVEZI

Copie certifiée conforme à l'Original,
Transmise le 02 FEV. 2017

- Trésorerie Principale
- Finances
- DST
- Les membres du Conseil d'exploitation
- Dossier (assainissement)
- Classeur

Pour le Président et par délégation,
la Directrice Générale des Services,



Isabelle ARNAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du Conseil Communautaire

Délibération

Séance du 30 janvier 2017

Délibération n°DCC-2017-015

Rapporteur : M. Patrick ELVEZI

OBJET : Comité Régional de l'Habitat – désignation des représentants

Président : Monsieur Patrick ELVEZI

Secrétaires de séance : Monsieur Patrick TARTAVEZ et Monsieur Hervé GUY

Membres présents :

ELVEZI Patrick	BOURGEOIS Daniel
GALLET Maurice	CHAMBARET Agnès
BILLOTTE Aline	KARAL Heyçan
FISCHER Michel	LACROIX Evelyne
GROSSET Pierre	LAGALICE Pascal
HUELIN Jean-Philippe	LANÇON Jacques
JANIER Claude	LAURIOT Pierre
MAUGAIN Christiane	LUGAND Nadia
OLBINSKI Sophie	MARMIER-MOUCHANAT Isabelle
HUET John	PÉPIN Evelyne
LANDRY Laura	PERRIN Anne
TARTAVEZ Patrick	PETITJEAN Paule
ECOIFFIER Jean-Marie	RAVIER Jean-Yves
CLAVEZ Jean-Paul	MAUBEY Alain
GRICOURT Philippe	CARRE François
GUY Hervé	VINCENT Martial
REY Roger	BARBARIN André
GUILLLOT Evelyne	AUTEM Héloïse
GIROUD Christophe	MONNET Maurice
FOURNOT Philippe	BENIER Jean-Noël
PATTINGRE Alain	DROIT Michel
GAY Bernard	MONTAGNON Michel
LANNEAU Jean-Yves	BAILLY Jean-Yves
BRENIAUX Christian	JUNIER Michel
MARANO Paulette	ROY Jean
NOUZE Christophe	FABRY Alain
BERTHOD Nicole	PYON Monique
BOIS Christophe	BRIANCHON Daniel
BORCARD Claude	

Membres absents excusés :

GALLE Valérie donne procuration à LAGALICE Pascal - PÉLISSARD Jacques donne procuration à ELVEZI Patrick - VAUCHEZ Jean-Marc donne procuration à HUET John - VUILLEMEY Eric donne procuration à BOURGEOIS Daniel - CANDELA Louis-Paul - CHOULOT Robert

Nombre de conseillers en exercice : 63
Nombre de conseillers présents à la délibération : 57
Convoqué le : 24 janvier 2017
Affiché le : 24 janvier 2017

**Le Président certifie sous sa
responsabilité le caractère
exécutoire du présent acte reçu
en Préfecture le : 01 FEV. 2017**

Conformément à la loi du 13 août 2004 et au décret 2005-260 du 13 mars 2005 précisant la composition et le fonctionnement du Comité Régional de l'Habitat, la Communauté d'Agglomération, qui a conclu une convention de délégation de compétence des aides à la pierre, siège à ce Comité Régional de l'Habitat.

Compte tenu du renouvellement des instances de la Communauté d'Agglomération, il convient de proposer un délégué titulaire et un délégué suppléant, afin de représenter la Communauté d'Agglomération au sein du Comité Régional de l'Habitat,

Le Bureau Elargi du 26 janvier 2017 a proposé la candidature de :

- Titulaire : M. Michel FISCHER (Macornay)
- Suppléant : Mme Aline BILLOTTE (Messia-sur-Sorne)

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après délibération, à l'unanimité,

- **DÉSIGNE** Monsieur Michel FISCHER comme titulaire.
- **DÉSIGNE** Madame Aline BILLOTTE comme suppléante.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte reçu en Préfecture le : 01 FEV. 2017

Pour extrait conforme,
Le Président,



Patrick ELVEZI

Copie certifiée conforme à l'Original,
Transmise le **02 FEV. 2017**

- Trésorerie Principale
- Finances
- CRH
- M. FISCHER
- Mme BILLOTTE
- Dossier (O MARTIN)
- Classeur

Pour le Président et par délégation, la
Directrice Générale des Services,



Isabelle ARNAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Communautaire

Délibération

Séance du 30 janvier 2017

Délibération n°DCC-2017-016

Rapporteur : M. Patrick ELVEZI

OBJET : Conférence Intercommunale du Logement

Président : Monsieur Patrick ELVEZI

Secrétaires de séance : Monsieur Patrick TARTAVEZ et Monsieur Hervé GUY

Membres présents :

ELVEZI Patrick	BOURGEOIS Daniel
GALLET Maurice	CHAMBARET Agnès
BILLOTTE Aline	KARAL Heyçan
FISCHER Michel	LACROIX Evelyne
GROSSET Pierre	LAGALICE Pascal
HUELIN Jean-Philippe	LANÇON Jacques
JANIER Claude	LAURIOT Pierre
MAUGAIN Christiane	LUGAND Nadia
OLBINSKI Sophie	MARMIER-MOUCHANAT Isabelle
HUET John	PÉPIN Evelyne
LANDRY Laura	PERRIN Anne
TARTAVEZ Patrick	PETITJEAN Paule
ECOIFFIER Jean-Marie	RAVIER Jean-Yves
CLAVEZ Jean-Paul	MAUBEY Alain
GRICOURT Philippe	CARRE François
GUY Hervé	VINCENT Martial
REY Roger	BARBARIN André
GUILLOT Evelyne	AUTEM Héloïse
GIROUD Christophe	MONNET Maurice
FOURNOT Philippe	BENIER Jean-Noël
PATTINGRE Alain	DROIT Michel
GAY Bernard	MONTAGNON Michel
LANNEAU Jean-Yves	BAILLY Jean-Yves
BRENIAUX Christian	JUNIER Michel
MARANO Paulette	ROY Jean
NOUZE Christophe	FABRY Alain
BERTHOD Nicole	PYON Monique
BOIS Christophe	BRIANCHON Daniel
BORCARD Claude	

Membres absents excusés :

GALLE Valérie donne procuration à LAGALICE Pascal - PÉLISSARD Jacques donne procuration à ELVEZI Patrick - VAUCHEZ Jean-Marc donne procuration à HUET John - VUILLEMEY Eric donne procuration à BOURGEOIS Daniel - CANDELA Louis-Paul - CHOULOT Robert

Nombre de conseillers en exercice : 63

Nombre de conseillers présents à la délibération : 57

Convoqué le : 24 janvier 2017

Affiché le : 24 janvier 2017

**Le Président certifie sous sa
responsabilité le caractère
exécutoire du présent acte reçu
en Préfecture le : 09 FEV. 2017**

Les récentes évolutions législatives placent l'intercommunalité comme chef de file des politiques du logement. Ces politiques ont vocation à mettre en adéquation l'offre de logement par rapport aux besoins et aux moyens financiers des ménages ainsi qu'à organiser et réguler les rapports entre les acteurs de ce marché.

Au titre des dispositions de la loi ALUR, tout EPCI, doté d'un Programme Local de l'Habitat approuvé, et qui compte sur son territoire un ou plusieurs quartiers prioritaires au titre de la politique de la ville, a obligation de mettre en place une Conférence Intercommunale du Logement.

En effet, la création d'une Conférence Intercommunale du Logement est une possibilité ouverte par la loi ALUR qui devient une obligation pour les territoires ayant des quartiers relevant de la géographie prioritaire (Loi LAMY).

Le présent rapport propose de procéder à l'installation de ladite Conférence sur le territoire d'Espace Communautaire Lons Agglomération afin de répondre aux exigences réglementaires d'une part et de se doter des outils nécessaires à l'élaboration et au portage d'une politique du logement affirmée à l'échelle de l'agglomération, d'autre part.

Le code de la construction et de l'habitation, dans son article L.441-1-5, précise la liste des personnes siégeant au sein de cette Conférence Intercommunale du Logement :

- les maires des communes membres de l'EPCI,
- le représentant de l'Etat dans le département,
- des représentants du département,
- des représentants des bailleurs sociaux,
- des représentants des réservataires,
- des représentants des associations de locataires,
- des représentants des organismes d'intermédiation locative,
- des représentants des associations dont l'un des objets est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées,
- des représentants locaux des associations de défense des personnes en situation d'exclusion par le logement.

La conférence fixe le cadre général de la politique du logement de l'agglomération. Dans cette perspective, elle adopte :

- des orientations en matière d'attribution et de mutation dans le parc social de l'EPCI,
- les modalités de relogement des personnes prioritaires (DALO) et des personnes relevant des projets de renouvellement urbain (PRU),
- les modalités de la coopération entre les bailleurs sociaux et les titulaires de droits de réservation.

Elle est par ailleurs chargée du suivi de la mise en œuvre du plan partenarial de gestion de la demande et d'information du demandeur et élabore la convention sur les attributions (ou convention de mixité sociale) prévue par l'article 8 de la loi n°2014-173 du 21 février 2014 (Loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine dite loi Lamy).

Compte tenu du renouvellement des instances de la Communauté d'Agglomération, il convient de désigner les représentants amenés à siéger au sein de cette conférence.

Le Bureau Elargi du 26 janvier 2017 a émis un avis favorable.

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après délibération, à l'unanimité,

- VALIDE la création de la Conférence Intercommunale du Logement,
- AUTORISE Monsieur le Président à désigner les représentants amenés à siéger au sein de cette conférence,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tous documents afférents à la présente conférence.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte reçu en Préfecture le :

01 FEV. 2017

Pour extrait conforme,
Le Président,



Patrick ELVEZI

Copie certifiée conforme à l'Original,
Transmise le

02 FEV. 2017

- Trésorerie Principale
- Finances
- Dossier (O. MARTIN)
- Classeur

Pour le Président et par délégation, la
Directrice Générale des Services,



Isabelle ARNAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du Conseil Communautaire

Délibération

Séance du 30 janvier 2017

Délibération n°DCC-2017-017

Rapporteur : M. Patrick ELVEZI

OBJET : Conseils d'Administration des établissements scolaires du second degré – désignation de délégués

Président : Monsieur Patrick ELVEZI

Secrétaires de séance : Monsieur Patrick TARTAVEZ et Monsieur Hervé GUY

Membres présents :

ELVEZI Patrick	BOURGEOIS Daniel
GALLET Maurice	CHAMBARET Agnès
BILLOTTE Aline	KARAL Heyçan
FISCHER Michel	LACROIX Evelyne
GROSSET Pierre	LAGALICE Pascal
HUELIN Jean-Philippe	LANÇON Jacques
JANIER Claude	LAURIOT Pierre
MAUGAIN Christiane	LUGAND Nadia
OLBINSKI Sophie	MARMIER-MOUCHANAT Isabelle
HUET John	PÉPIN Evelyne
LANDRY Laura	PERRIN Anne
TARTAVEZ Patrick	PETITJEAN Paule
ECOIFFIER Jean-Marie	RAVIER Jean-Yves
CLAVEZ Jean-Paul	MAUBEY Alain
GRICOURT Philippe	CARRE François
GUY Hervé	VINCENT Martial
REY Roger	BARBARIN André
GUILLOT Evelyne	AUTEM Héloïse
GIROUD Christophe	MONNET Maurice
FOURNOT Philippe	BENIER Jean-Noël
PATTINGRE Alain	DROIT Michel
GAY Bernard	MONTAGNON Michel
LANNEAU Jean-Yves	BAILLY Jean-Yves
BRENIAUX Christian	JUNIER Michel
MARANO Paulette	ROY Jean
NOUZE Christophe	FABRY Alain
BERTHOD Nicole	PYON Monique
BOIS Christophe	BRIANCHON Daniel
BORCARD Claude	

Membres absents excusés :

GALLE Valérie donne procuration à LAGALICE Pascal - PÉLISSARD Jacques donne procuration à ELVEZI Patrick - VAUCHEZ Jean-Marc donne procuration à HUET John - VUILLEMEY Eric donne procuration à BOURGEOIS Daniel - CANDELA Louis-Paul - CHOULOT Robert

Nombre de conseillers en exercice : 63

Nombre de conseillers présents à la délibération : 57

Convoqué le : 24 janvier 2017

Affiché le : 24 janvier 2017

**Le Président certifie sous sa
responsabilité le caractère
exécutoire du présent acte reçu
en Préfecture le : 01 FEV. 2017**

Compte tenu du renouvellement des instances de la Communauté d'Agglomération, il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant du Conseil Communautaire au sein des Conseils d'Administration des Etablissements scolaires du second degré.

Le Bureau Elargi du 26 janvier 2017 a proposé les candidatures suivantes :

- **Lycée Jean-Michel**
Titulaire : M. Jean-Marie ECOIFFIER (Briod)
Suppléant : M. Daniel BRIANCHON (Villeneuve-sous-Pymont)
- **Lycée Professionnel Montciel**
Titulaire : Mme Aline BILLOTTE (Messia-sur-Sorne)
Suppléant : M. Michel DROIT (Le Pin)
- **Lycée professionnel Le Corbusier :**
Titulaire : M. Christophe NOUZÉ (Gevingey)
Suppléant : Mme Monique PYON (Vernantois)
- **Collège Aristide Briand**
Titulaire : M. Roger REY (Conliège)
Suppléant : M. Alain PATTINGRE (Courlans)
- **Collège Saint Exupéry**
Titulaire : Mme Christiane MAUGAIN (Perrigny)
Suppléant : M. Michel MONTAGNON (Publy)
- **Collège Rouget de Lisle**
Titulaire : M. André BARBARIN (Montmorot)
Suppléant : M. Jean-Paul CLAVEZ (Cesancey)

De plus, il convient également de désigner un membre titulaire et un membre suppléant au sein du Conseil de perfectionnement du CFA de Gevingey. Le Conseil Communautaire propose la désignation de :

- Titulaire : Mme Anne PERRIN
- Suppléant : M. Hervé GUY

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après délibération, à l'unanimité des votants (M. BOIS Christophe ne participe pas au vote),

- **DÉSIGNE** les personnes suivantes :

- **Lycée Jean-Michel**
Titulaire : M. Jean-Marie ECOIFFIER (Briod)
Suppléant : M. Daniel BRIANCHON (Villeneuve-sous-Pymont)
- **Lycée Professionnel Montciel**
Titulaire : Mme Aline BILLOTTE (Messia-sur-Sorne)
Suppléant : M. Michel DROIT (Le Pin)
- **Lycée professionnel Le Corbusier :**
Titulaire : M. Christophe NOUZÉ (Gevingey)
Suppléant : Mme Monique PYON (Vernantois)
- **Collège Aristide Briand**
Titulaire : M. Roger REY (Conliège)
Suppléant : M. Alain PATTINGRE (Courlans)

- **Collège Saint Exupéry**
Titulaire : Mme Christiane MAUGAIN (Perrigny)
Suppléant : M. Michel MONTAGNON (Publy)
- **Collège Rouget de Lisle**
Titulaire : M. André BARBARIN (Montmorot)
Suppléant : M. Jean-Paul CLAVEZ (Cesancey)
- **CFA de Gevingey**
Titulaire : Mme Anne PERRIN (Lons-le-Saunier)
Suppléant : M. Hervé GUY (Condamine)

**Le Président certifie sous sa
responsabilité le caractère
exécutoire du présent acte reçu
en Préfecture le : 01 FEV. 2017**

Pour extrait conforme,
Le Président,

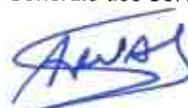


Patrick ELVEZI

Copie certifiée conforme à l'Original,
Transmise le **02 FEV. 2017**

- Trésorerie Principale
- Finances
- Membres des conseils d'administration
- Lycées et Collèges
- Service Scolaire
- Dossier
- Classeur

Pour le Président et par délégation,
la Directrice Générale des Services,



Isabelle ARNAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du Conseil Communautaire

Délibération

Séance du 30 janvier 2017

Délibération n°DCC-2017-018

Rapporteur M. Patrick ELVEZI

OBJET : Initiative Jura – désignation des délégués au sein du Conseil d'Administration

Président : Monsieur Patrick ELVEZI

Secrétaires de séance : Monsieur Patrick TARTAVEZ et Monsieur Hervé GUY

Membres présents :

ELVEZI Patrick	BOURGEOIS Daniel
GALLET Maurice	CHAMBARET Agnès
BILLOTTE Aline	KARAL Heyçan
FISCHER Michel	LACROIX Evelyne
GROSSET Pierre	LAGALICE Pascal
HUELIN Jean-Philippe	LANÇON Jacques
JANIER Claude	LAURIOT Pierre
MAUGAIN Christiane	LUGAND Nadia
OLBINSKI Sophie	MARMIER-MOUCHANAT Isabelle
HUET John	PÉPIN Evelyne
LANDRY Laura	PERRIN Anne
TARTAVEZ Patrick	PETITJEAN Paule
ECOIFFIER Jean-Marie	RAVIER Jean-Yves
CLAVEZ Jean-Paul	MAUBEY Alain
GRICOURT Philippe	CARRE François
GUY Hervé	VINCENT Martial
REY Roger	BARBARIN André
GUILLOT Evelyne	AUTEM Héloïse
GIROUD Christophe	MONNET Maurice
FOURNOT Philippe	BENIER Jean-Noël
PATTINGRE Alain	DROIT Michel
GAY Bernard	MONTAGNON Michel
LANNEAU Jean-Yves	BAILLY Jean-Yves
BRENIAUX Christian	JUNIER Michel
MARANO Paulette	ROY Jean
NOUZE Christophe	FABRY Alain
BERTHOD Nicole	PYON Monique
BOIS Christophe	BRIANCHON Daniel
BORCARD Claude	

Membres absents excusés :

GALLE Valérie donne procuration à LAGALICE Pascal - PÉLISSARD Jacques donne procuration à ELVEZI Patrick - VAUCHEZ Jean-Marc donne procuration à HUET John - VUILLEMEY Eric donne procuration à BOURGEOIS Daniel - CANDELA Louis-Paul - CHOULOT Robert

Nombre de conseillers en exercice : 63

Nombre de conseillers présents à la délibération : 57

Convoqué le : 24 janvier 2017

Affiché le : 24 janvier 2017

**Le Président certifie sous sa
responsabilité le caractère
exécutoire du présent acte reçu
en Préfecture le : 01 FEV. 2017**

« Initiative Jura » est un dispositif général de type réseau qui regroupe, fédère et coordonne tous les partenaires du développement économique du département du Jura au profit des porteurs de projet, de création ou de reprise d'entreprises.

Compte tenu du renouvellement des instances de la Communauté d'Agglomération, il convient de désigner un membre titulaire et un membre suppléant au Conseil d'Administration de Initiative Jura.

Le Bureau Elargi du 26 janvier 2017 a proposé la candidature de :

- Titulaire : M. Christian BRENIAUX (L'Etoile)
- Suppléant : M. Philippe GRICOURT (Chilly-le-Vignoble)

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après délibération, à l'unanimité,

- **DÉSIGNE** M. Christian BRENIAUX comme délégué titulaire.
- **DÉSIGNE** M. Philippe GRICOURT comme délégué suppléant.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte reçu en Préfecture le : 01 FEV. 2017

Pour extrait conforme,
Le Président,



Patrick ELVEZI

Copie certifiée conforme à l'Original,
Transmise le **02 FEV. 2017**

- Trésorerie Principale
- Finances
- Initiative Jura
- M. BRENIAUX
- M. GRICOURT
- Dossier
- Classeur

Pour le Président et par délégation, la
Directrice Générale des **Services**,



Isabelle ARNAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Communautaire

Délibération

Séance du 30 janvier 2017

Délibération n°DCC-2017-019

Rapporteur : M. Patrick ELVEZI

OBJET : Mission Locale Sud Jura – désignation de deux représentants au sein du Conseil d'Administration

Président : Monsieur Patrick ELVEZI

Secrétaires de séance : Monsieur Patrick TARTAVEZ et Monsieur Hervé GUY

Membres présents :

ELVEZI Patrick	BOURGEOIS Daniel
GALLET Maurice	CHAMBARET Agnès
BILLOTTE Aline	KARAL Heyçan
FISCHER Michel	LACROIX Evelyne
GROSSET Pierre	LAGALICE Pascal
HUELIN Jean-Philippe	LANÇON Jacques
JANIER Claude	LAURIOT Pierre
MAUGAIN Christiane	LUGAND Nadia
OLBINSKI Sophie	MARMIER-MOUCHANAT Isabelle
HUET John	PÉPIN Evelyne
LANDRY Laura	PERRIN Anne
TARTAVEZ Patrick	PETITJEAN Paule
ECOIFFIER Jean-Marie	RAVIER Jean-Yves
CLAVEZ Jean-Paul	MAUBEY Alain
GRICOURT Philippe	CARRE François
GUY Hervé	VINCENT Martial
REY Roger	BARBARIN André
GUILLOT Evelyne	AUTEM Héloïse
GIROUD Christophe	MONNET Maurice
FOURNOT Philippe	BENIER Jean-Noël
PATTINGRE Alain	DROIT Michel
GAY Bernard	MONTAGNON Michel
LANNEAU Jean-Yves	BAILLY Jean-Yves
BRENIAUX Christian	JUNIER Michel
MARANO Paulette	ROY Jean
NOUZE Christophe	FABRY Alain
BERTHOD Nicole	PYON Monique
BOIS Christophe	BRIANCHON Daniel
BORCARD Claude	

Membres absents excusés :

GALLE Valérie donne procuration à LAGALICE Pascal - PÉLISSARD Jacques donne procuration à ELVEZI Patrick - VAUCHEZ Jean-Marc donne procuration à HUET John - VUILLEMEY Eric donne procuration à BOURGEOIS Daniel - CANDELA Louis-Paul - CHOULOT Robert

Nombre de conseillers en exercice : 63
Nombre de conseillers présents à la délibération : 57
Convoqué le : 24 janvier 2017
Affiché le : 24 janvier 2017

Le Président certifie sous sa
responsabilité le caractère
exécutoire du présent acte reçu
en Préfecture le : 01 FEV. 2017

Dans le cadre de la création de la mission locale Sud Jura qui regroupe les permanences d'accueil, d'information et d'orientation (PAIO/Espaces Jeunes actuels de Lons le Saunier, Champagnole et du Haut Jura), la Communauté de Communes, par délibération du 12 juillet 2010, a décidé le transfert de la Compétence Espaces Jeunes des Communes à la Communauté d'Agglomération (ex.CCBL) sous réserve que cette dernière soit représentée par deux délégués au sein du futur Conseil d'Administration de la nouvelle structure.

Pour mémoire, l'Assemblée générale constitutive de la Mission Locale Sud Jura qui s'est tenue le 8 novembre 2010 a décidé de la composition du Conseil d'Administration comme suit :

- 8 élus pour le bassin d'emploi de la zone de Lons-le-Saunier dont deux représentants pour la Communauté d'Agglomération,
- 6 élus pour le bassin d'emploi du Haut Jura,
- 4 élus pour le bassin de Champagnole.

Compte tenu du renouvellement des instances de la Communauté d'Agglomération, il convient de désigner les deux représentants de la Communauté d'Agglomération.

Le Bureau Elargi a proposé la candidature de Mme Christiane MAUGAIN (Perrigny) et M. Alain FABRY (Verges).

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après délibération, à l'unanimité,

DÉSIGNE - Mme Christiane MAUGAIN
- M. Alain FABRY

pour représenter la Communauté d'Agglomération au sein du Conseil d'Administration de la Mission Locale Sud Jura.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte reçu en Préfecture le : 01 FEV. 2017

Pour extrait conforme,
Le Président,



Patrick ELVEZI

Copie certifiée conforme à l'Original,
Transmise le **02 FEV. 2017**

Pour le Président et par délégation, la
Directrice Générale des Services,

- Trésorerie Principale
- Finances
- Mme MAUGAIN
- M. FABRY
- Mission Locale Sud Jura
- Dossier
- Classeur



Isabelle ARNAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du Conseil Communautaire

Délibération

Séance du 30 janvier 2017

Délibération n°DCC-2017-020

Rapporteur : M. Patrick ELVEZI

OBJET : Désignation de représentants à l'Office Intercommunal des Sports

Président : Monsieur Patrick ELVEZI

Secrétaires de séance : Monsieur Patrick TARTAVEZ et Monsieur Hervé GUY

Membres présents :

ELVEZI Patrick	BOURGEOIS Daniel
GALLET Maurice	CHAMBARET Agnès
BILLOTTE Aline	KARAL Heyçan
FISCHER Michel	LACROIX Evelyne
GROSSET Pierre	LAGALICE Pascal
HUELIN Jean-Philippe	LANÇON Jacques
JANIER Claude	LAURIOT Pierre
MAUGAIN Christiane	LUGAND Nadia
OLBINSKI Sophie	MARMIER-MOUCHANAT Isabelle
HUET John	PÉPIN Evelyne
LANDRY Laura	PERRIN Anne
TARTAVEZ Patrick	PETITJEAN Paule
ECOIFFIER Jean-Marie	RAVIER Jean-Yves
CLAVEZ Jean-Paul	MAUBEY Alain
GRICOURT Philippe	CARRE François
GUY Hervé	VINCENT Martial
REY Roger	BARBARIN André
GUILLOT Evelyne	AUTEM Héloïse
GIROUD Christophe	MONNET Maurice
FOURNOT Philippe	BENIER Jean-Noël
PATTINGRE Alain	DROIT Michel
GAY Bernard	MONTAGNON Michel
LANNEAU Jean-Yves	BAILLY Jean-Yves
BRENIAUX Christian	JUNIER Michel
MARANO Paulette	ROY Jean
NOUZE Christophe	FABRY Alain
BERTHOD Nicole	PYON Monique
BOIS Christophe	BRIANCHON Daniel
BORCARD Claude	

Membres absents excusés :

GALLE Valérie donne procuration à LAGALICE Pascal - PÉLISSARD Jacques donne procuration à ELVEZI Patrick - VAUCHEZ Jean-Marc donne procuration à HUET John - VUILLEMEY Eric donne procuration à BOURGEOIS Daniel - CANDELA Louis-Paul - CHOULOT Robert

Nombre de conseillers en exercice : 63

Nombre de conseillers présents à la délibération : 57

Convoqué le : 24 janvier 2017

Affiché le : 24 janvier 2017

Le Président certifie sous sa
responsabilité le caractère
exécutoire du présent acte reçu
en Préfecture le : 01 FEV. 2017

Les membres de cette association à caractère consultatif dans le domaine du sport sont :

- les associations sportives des 32 communes, affiliées à une fédération reconnue par le Ministère de la Jeunesse et des Sports,
- le Président d'ECLA ou son représentant,
- les 32 communes qui composent ECLA.

Hormis les 21 représentants des clubs sportifs et compte tenu du renouvellement des instances de la Communauté d'Agglomération, il convient de désigner 9 élus des communes d'ECLA, reconnus et impliqués dans ce domaine, qui représenteront ECLA et siègeront au Comité Directeur de l'OIS.

Le Bureau Elargi du 26 janvier 2017 a proposé les candidatures de :

- M. Pierre LAURIOT (Lons-le-Saunier),
- Mme Isabelle MARMIER-MOUCHANAT (Lons-le-Saunier),
- M. Christophe BOIS (Lons-le-Saunier),
- Mme Sophie OLBINSKI (Lons-le-Saunier),
- M. Jean-Yves RAVIER (Lons-le-Saunier),
- Mme Christiane MAUGAIN (Perrigny),
- M. Roger REY (Conliège),
- M. Alain MAUBEY (Macornay),
- Mme Carole BOUVIER (Montmorot).

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après délibération, à l'unanimité,

- **DÉSIGNE** comme représentants d'ECLA au sein de l'Office Intercommunal des Sports :

- M. Pierre LAURIOT (Lons-le-Saunier),
- Mme Isabelle MARMIER-MOUCHANAT (Lons-le-Saunier),
- M. Christophe BOIS (Lons-le-Saunier),
- Mme Sophie OLBINSKI (Lons-le-Saunier),
- M. Jean-Yves RAVIER (Lons-le-Saunier),
- Mme Christiane MAUGAIN (Perrigny),
- M. Roger REY (Conliège),
- M. Alain MAUBEY (Macornay),
- Mme Carole BOUVIER (Montmorot).

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte reçu en Préfecture le : 01 FEV. 2017

Pour extrait conforme,
Le Président,



Patrick ELVEZI

Copie certifiée conforme à l'Original.
Transmise le 02 FEV. 2017

Pour le Président et par délégation, la
Directrice Générale des Services,

- Trésorerie Principale
- Finances
- Service des Sports
- OIS
- Membres désignés à l'OIS
- Dossier Classeur



Isabelle ARNAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du Conseil Communautaire

Délibération

Séance du 30 janvier 2017

Délibération n°DCC-2017-021

Rapporteur : M. Patrick ELVEZI

OBJET : **PETR du Pays Lédonien – Désignation des représentants d'ECLA au sein du Comité Syndical**

Président : Monsieur Patrick ELVEZI

Secrétaires de séance : Monsieur Patrick TARTAVEZ et Monsieur Hervé GUY

Membres présents :

ELVEZI Patrick	BOURGEOIS Daniel
GALLET Maurice	CHAMBARET Agnès
BILLOTTE Aline	KARAL Heyçan
FISCHER Michel	LACROIX Evelyne
GROSSET Pierre	LAGALICE Pascal
HUELIN Jean-Philippe	LANÇON Jacques
JANIER Claude	LAURIOT Pierre
MAUGAIN Christiane	LUGAND Nadia
OLBINSKI Sophie	MARMIER-MOUCHANAT Isabelle
HUET John	PÉPIN Evelyne
LANDRY Laura	PERRIN Anne
TARTAVEZ Patrick	PETITJEAN Paule
ECOIFFIER Jean-Marie	RAVIER Jean-Yves
CLAVEZ Jean-Paul	MAUBEY Alain
GRICOURT Philippe	CARRE François
GUY Hervé	VINCENT Martial
REY Roger	BARBARIN André
GUILLLOT Evelyne	AUTEM Héloïse
GIROUD Christophe	MONNET Maurice
FOURNOT Philippe	BENIER Jean-Noël
PATTINGRE Alain	DROIT Michel
GAY Bernard	MONTAGNON Michel
LANNEAU Jean-Yves	BAILLY Jean-Yves
BRENIAUX Christian	JUNIER Michel
MARANO Paulette	ROY Jean
NOUZE Christophe	FABRY Alain
BERTHOD Nicole	PYON Monique
BOIS Christophe	BRIANCHON Daniel
BORCARD Claude	

Membres absents excusés :

GALLE Valérie donne procuration à LAGALICE Pascal - PÉLISSARD Jacques donne procuration à ELVEZI Patrick - VAUCHEZ Jean-Marc donne procuration à HUET John - VUILLEMEY Eric donne procuration à BOURGEOIS Daniel - CANDELA Louis-Paul - CHOULOT Robert

Nombre de conseillers en exercice : 63

Nombre de conseillers présents à la délibération : 57

Convoqué le : 24 janvier 2017

Affiché le : 24 janvier 2017

**Le Président certifie sous sa
responsabilité le caractère
exécutoire du présent acte reçu
en Préfecture le : 01 FEV. 2017**

Conformément aux statuts du PETR du Pays Lédonien, ECLA est représenté au Comité Syndical par 8 délégués titulaires et 8 délégués suppléants.

Compte tenu du renouvellement des instances de la Communauté d'Agglomération, il convient de procéder à leur désignation.

Le Bureau Elargi du 26 janvier 2017 a proposé les candidatures suivantes :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
M. Jacques LANÇON (Lons-le-Saunier)	M. Jean-Yves LANNEAU (Courlaoux)
Mme Aline BILLOTTE (Messia-sur-Sorne)	M. Claude BORCARD (Lons-le-Saunier)
M. Philippe GRICOURT (Chilly-le-Vignoble)	Mme Sophie OLBINSKI (Lons-le-Saunier)
M. Patrick ELVÉZI (Lons-le-Saunier)	M. Roger REY (Conliège)
Mme Christiane MAUGAIN (Perrigny)	M. Jean ROY (Trenal)
M. Christian BRENIAUX (L'Etoile)	M. Maurice MONNET (Pannessières)
M. Michel DROIT (Le Pin)	M. John HUET (Lons-le-Saunier)
M. Michel FISCHER (Macornay)	Mme Monique PYON (Vernantais)

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après délibération, à l'unanimité,

- **DÉSIGNE** en tant que représentants de la Communauté d'Agglomération au sein du Comité Syndical du PETR du Pays Lédonien, comme indiqué ci-dessus.

TITULAIRES	SUPPLEANTS
M. Jacques LANÇON (Lons-le-Saunier)	M. Jean-Yves LANNEAU (Courlaoux)
Mme Aline BILLOTTE (Messia-sur-Sorne)	M. Claude BORCARD (Lons-le-Saunier)
M. Philippe GRICOURT (Chilly-le-Vignoble)	Mme Sophie OLBINSKI (Lons-le-Saunier)
M. Patrick ELVÉZI (Lons-le-Saunier)	M. Roger REY (Conliège)
Mme Christiane MAUGAIN (Perrigny)	M. Jean ROY (Trenal)
M. Christian BRENIAUX (L'Etoile)	M. Maurice MONNET (Pannessières)
M. Michel DROIT (Le Pin)	M. John HUET (Lons-le-Saunier)
M. Michel FISCHER (Macornay)	Mme Monique PYON (Vernantais)

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte reçu en Préfecture le : 01 FEV. 2017

Pour extrait conforme,
Le Président,



Patrick ELVEZI

Copie certifiée conforme à l'Original,
Transmise le 02 FEV. 2017

- Trésorerie Principale
- Finances
- PETR du Pays Lédonien
- Membres désignés au Comité Syndical
- Dossier
- Classeur

Pour le Président et par délégation,
la Directrice Générale des Services,



Isabelle ARNAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Communautaire

Délibération

Séance du 30 janvier 2017

Délibération n°DCC-2017-022

Rapporteur M. Patrick ELVEZI

OBJET : Pôle Métropolitain Centre Franche-Comté – Désignation des représentants au sein du Conseil métropolitain du Syndicat Mixte du pôle métropolitain Centre Franche-Comté

Président : Monsieur Patrick ELVEZI

Secrétaires de séance : Monsieur Patrick TARTAVEZ et Monsieur Hervé GUY

Membres présents :

ELVEZI Patrick	BOURGEOIS Daniel
GALLET Maurice	CHAMBARET Agnès
BILLOTTE Aline	KARAL Heyçan
FISCHER Michel	LACROIX Evelyne
GROSSET Pierre	LAGALICE Pascal
HUELIN Jean-Philippe	LANÇON Jacques
JANIER Claude	LAURIOT Pierre
MAUGAIN Christiane	LUGAND Nadia
OLBINSKI Sophie	MARMIER-MOUCHANAT Isabelle
HUET John	PÉPIN Evelyne
LANDRY Laura	PERRIN Anne
TARTAVEZ Patrick	PETITJEAN Paule
ECOIFFIER Jean-Marie	RAVIER Jean-Yves
CLAVEZ Jean-Paul	MAUBEY Alain
GRICOURT Philippe	CARRE François
GUY Hervé	VINCENT Martial
REY Roger	BARBARIN André
GUILLOT Evelyne	AUTEM Héloïse
GIROUD Christophe	MONNET Maurice
FOURNOT Philippe	BENIER Jean-Noël
PATTINGRE Alain	DROIT Michel
GAY Bernard	MONTAGNON Michel
LANNEAU Jean-Yves	BAILLY Jean-Yves
BRENIAUX Christian	JUNIER Michel
MARANO Paulette	ROY Jean
NOUZE Christophe	FABRY Alain
BERTHOD Nicole	PYON Monique
BOIS Christophe	BRIANCHON Daniel
BORCARD Claude	

Membres absents excusés :

GALLE Valérie donne procuration à LAGALICE Pascal - PÉLISSARD Jacques donne procuration à ELVEZI Patrick - VAUCHEZ Jean-Marc donne procuration à HUET John - VUILLEMEY Eric donne procuration à BOURGEOIS Daniel - CANDELA Louis-Paul - CHOULOT Robert

Nombre de conseillers en exercice : 63
Nombre de conseillers présents à la délibération : 57
Convoqué le : 24 janvier 2017
Affiché le : 24 janvier 2017

**Le Président certifie sous sa
responsabilité le caractère
exécutoire du présent acte reçu
en Préfecture le : 01 FEV. 2017**

ECLA fait partie du pôle métropolitain Centre Franche-Comté, ainsi que, pour rappel, la Communauté d'Agglomération de Besançon, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, la Communauté d'Agglomération de Vesoul, la Communauté de Communes du Grand Pontarlier.

Compte tenu du renouvellement des instances de la Communauté d'Agglomération, il convient de désigner 3 délégués titulaires et 2 délégués suppléants pour représenter le Conseil Communautaire au sein du Conseil métropolitain du Syndicat Mixte du pôle métropolitain Centre Franche-Comté.

Le Bureau Elargi du 26 janvier 2017 a proposé les candidatures suivantes :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
M. Patrick ELVÉZI (Lons-le-Saunier)	M. Maurice GALLET (Chille)
M. John HUET (Lons-le-Saunier)	M. Philippe GRICOURT (Chilly-le-Vignoble)
M. Christian BRENIAUX (L'Etoile)	

Le **CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après délibération, à l'unanimité,

DÉSIGNE :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
M. Patrick ELVÉZI (Lons-le-Saunier)	M. Maurice GALLET (Chille)
M. John HUET (Lons-le-Saunier)	M. Philippe GRICOURT (Chilly-le-Vignoble)
M. Christian BRENIAUX (L'Etoile)	

pour représenter le Conseil Communautaire au sein du Conseil métropolitain du Syndicat Mixte du pôle métropolitain Centre Franche-Comté.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte reçu en Préfecture le :

01 FEV. 2017

Pour extrait conforme,
Le Président,



Patrick ELVEZI

Copie certifiée conforme à l'Original,
Transmise le 02 FEV. 2017

Pour le Président et par délégation, la
Directrice Générale des Services,

- Trésorerie Principale
- Finances
- Pôle Métropolitain
- Membres désignés
- Dossier
- Classeur



Isabelle ARNAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Communautaire

Délibération

Séance du 30 janvier 2017

Délibération n°DCC-2017-023

Rapporteur M. Patrick ELVEZI

OBJET : Les Scènes du Jura – désignation des représentants de la Communauté d'Agglomération au sein de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration

Président : Monsieur Patrick ELVEZI

Secrétaires de séance : Monsieur Patrick TARTAVEZ et Monsieur Hervé GUY

Membres présents :

ELVEZI Patrick	BOURGEOIS Daniel
GALLET Maurice	CHAMBARET Agnès
BILLOTTE Aline	KARAL Heyçan
FISCHER Michel	LACROIX Evelyne
GROSSET Pierre	LAGALICE Pascal
HUELIN Jean-Philippe	LANÇON Jacques
JANIER Claude	LAURIOT Pierre
MAUGAIN Christiane	LUGAND Nadia
OLBINSKI Sophie	MARMIER-MOUCHANAT Isabelle
HUET John	PÉPIN Evelyne
LANDRY Laura	PERRIN Anne
TARTAVEZ Patrick	PETITJEAN Paule
ECOIFFIER Jean-Marie	RAVIER Jean-Yves
CLAVEZ Jean-Paul	MAUBEY Alain
GRICOURT Philippe	CARRE François
GUY Hervé	VINCENT Martial
REY Roger	BARBARIN André
GUILLOT Evelyne	AUTEM Héloïse
GIROUD Christophe	MONNET Maurice
FOURNOT Philippe	BENIER Jean-Noël
PATTINGRE Alain	DROIT Michel
GAY Bernard	MONTAGNON Michel
LANNEAU Jean-Yves	BAILLY Jean-Yves
BRENIAUX Christian	JUNIER Michel
MARANO Paulette	ROY Jean
NOUZE Christophe	FABRY Alain
BERTHOD Nicole	PYON Monique
BOIS Christophe	BRIANCHON Daniel
BORCARD Claude	

Membres absents excusés :

GALLE Valérie donne procuration à LAGALICE Pascal - PÉLISSARD Jacques donne procuration à ELVEZI Patrick - VAUCHEZ Jean-Marc donne procuration à HUET John - VUILLEMEY Eric donne procuration à BOURGEOIS Daniel - CANDELA Louis-Paul - CHOULOT Robert

Nombre de conseillers en exercice : 63
Nombre de conseillers présents à la délibération : 57
Convoqué le : 24 janvier 2017
Affiché le : 24 janvier 2017

**Le Président certifie sous sa
responsabilité le caractère
exécutoire du présent acte reçu
en Préfecture le :** 01 FEV. 2017

Conformément aux derniers statuts de l'Association, en date du 27 juin 2013 et revus dans le cadre du passage en Scène Nationale, la Communauté d'Agglomération est représentée au sein de l'Assemblée Générale des Scènes du Jura par :

- 5 élus :

- le Président ou son représentant,
- le Maire de Lons-le-Saunier ou son représentant (en sa qualité de propriétaire du Théâtre)
- 3 élus communautaires,

- 4 membres associés (non élus)

- 1 personne qualifiée (non élue)

Il est précisé que, parmi ces représentants, 3 élus (dont le Président ou son représentant), 2 membres associés d'ECLA et la personne qualifiée seront membres du Conseil d'Administration.

Compte tenu du renouvellement des instances de la Communauté d'Agglomération, il convient de désigner les nouveaux représentants.

Le Bureau Elargi du 26 janvier 2017 a proposé les candidatures suivantes :

- 5 élus :

- le Président ou son représentant : M. Jean-Philippe HUELIN (Lons-le-Saunier)
- le Maire de Lons-le-Saunier ou son représentant (en sa qualité de propriétaire du Théâtre)
- 3 élus communautaires : Mme Christiane MAUGAIN (Perrigny), Mme Evelyne PÉPIN (Lons-le-Saunier) et M. Alain FABRY (Verges)
- 4 membres associés (non élus) : Mme TANGHE, M. BLUM, M. THEVENOD et Mme GIROD
- 1 personne qualifiée (non élue) : Mme Catherine CLERC.

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après délibération, à l'unanimité,

- **DÉSIGNE** pour siéger au sein de l'Assemblée Générale de l'Association Les Scènes du Jura :

- 5 élus :

- le Président ou son représentant : M. Jean-Philippe HUELIN (Lons-le-Saunier)
- le Maire de Lons-le-Saunier ou son représentant (en sa qualité de propriétaire du Théâtre)
- 3 élus communautaires : Mme Christiane MAUGAIN (Perrigny), Mme Evelyne PÉPIN (Lons-le-Saunier) et M. Alain FABRY (Verges)

- 4 membres associés (non élus) : Mme TANGHE, M. BLUM, M. THEVENOD et Mme GIROD

- 1 personne qualifiée (non élue) : Mme Catherine CLERC.

- **DIT QUE** chaque collège désignera parmi ses membres les personnes qui siègeront au sein du Conseil d'Administration de l'Association les Scènes du Jura.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte reçu en Préfecture le : 01 FEV. 2017

Pour extrait conforme,
Le Président,



Patrick ELVEZI

Copie certifiée conforme à l'Original,
Transmise le 02 FEV. 2017

- Trésorerie Principale
- Finances
- Les Scènes du Jura
- Membres désignés au sein de l'AG et du CA
- DGAS (MG)
- Dossier
- Classeur

Pour le Président et par délégation, la
Directrice Générale des Services,



Isabelle ARNAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du Conseil Communautaire

Délibération

Séance du 30 janvier 2017

Délibération n°DCC-2017-024

Rapporteur : M. Patrick ELVEZI

OBJET : SIVOS du Chalet – désignation de délégués

Président : Monsieur Patrick ELVEZI

Secrétaires de séance : Monsieur Patrick TARTAVEZ et Monsieur Hervé GUY

Membres présents :

ELVEZI Patrick	BOURGEOIS Daniel
GALLET Maurice	CHAMBARET Agnès
BILLOTTE Aline	KARAL Heyçan
FISCHER Michel	LACROIX Evelyne
GROSSET Pierre	LAGALICE Pascal
HUELIN Jean-Philippe	LANÇON Jacques
JANIER Claude	LAURIOT Pierre
MAUGAIN Christiane	LUGAND Nadia
OLBINSKI Sophie	MARMIER-MOUCHANAT Isabelle
HUET John	PÉPIN Evelyne
LANDRY Laura	PERRIN Anne
TARTAVEZ Patrick	PETITJEAN Paule
ECOIFFIER Jean-Marie	RAVIER Jean-Yves
CLAVEZ Jean-Paul	MAUBEY Alain
GRICOURT Philippe	CARRE François
GUY Hervé	VINCENT Martial
REY Roger	BARBARIN André
GUILLOT Evelyne	AUTEM Héloïse
GIROUD Christophe	MONNET Maurice
FOURNOT Philippe	BENIER Jean-Noël
PATTINGRE Alain	DROIT Michel
GAY Bernard	MONTAGNON Michel
LANNEAU Jean-Yves	BAILLY Jean-Yves
BRENIAUX Christian	JUNIER Michel
MARANO Paulette	ROY Jean
NOUZE Christophe	FABRY Alain
BERTHOD Nicole	PYON Monique
BOIS Christophe	BRIANCHON Daniel
BORCARD Claude	

Membres absents excusés :

GALLE Valérie donne procuration à LAGALICE Pascal - PÉLISSARD Jacques donne procuration à ELVEZI Patrick - VAUCHEZ Jean-Marc donne procuration à HUET John - VUILLEMEY Eric donne procuration à BOURGEOIS Daniel - CANDELA Louis-Paul - CHOULOT Robert

Nombre de conseillers en exercice : 63

Nombre de conseillers présents à la délibération : 57

Convoqué le : 24 janvier 2017

Affiché le : 24 janvier 2017

**Le Président certifie sous sa
responsabilité le caractère
exécutoire du présent acte reçu
en Préfecture le : 01 FEV. 2017**

ECLA est adhérent au SIVOS du Chalet, par une représentation-substitution des communes membres du SIVOS, au titre de la compétence scolaire transférée pour la gestion du personnel des écoles.

Compte tenu du renouvellement des instances de la Communauté d'Agglomération, il convient de désigner 4 délégués titulaires (un par commune concernée).

Le Bureau Elargi du 26 janvier 2017 a proposé les candidatures suivantes :

- Mairie de Briod : Mme Laurence GROS
- Mairie de Publy : M. Michel MONTAGNON
- Mairie de Verges : M. Alain FABRY
- Mairie de Vevy : Mme Aurore BONNOT

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après délibération, à l'unanimité,

- DÉSIGNE**
- Mairie de Briod : Mme Laurence GROS
 - Mairie de Publy : M. Michel MONTAGNON
 - Mairie de Verges : M. Alain FABRY
 - Mairie de Vevy : Mme Aurore BONNOT

pour représenter la Communauté d'Agglomération au sein du SIVOS.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte reçu en Préfecture le : 01 FEV. 2017

Pour extrait conforme,
Le Président,

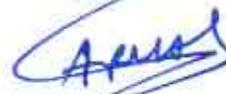


Patrick ELVEZI

Copie certifiée conforme à l'Original,
Transmise le 02 FEV. 2017

Pour le Président et par délégation,
la Directrice Générale des Services,

- Trésorerie Principale
- Finances
- Service Scolaire
- SIVOS du Chalet
- Mairie de Briod : Mme Laurence GROS
- Mairie de Publy : M. MONTAGNON
- Mairie de Verges : M. FABRY
- Mairie de Vevy : Mme BONNOT
- Dossier
- Classeur



Isabelle ARNAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Communautaire

Délibération

Séance du 30 janvier 2017

Délibération n°DCC-2017-025

Rapporteur : M. Patrick ELVEZI

OBJET : Office de Commerce du Bassin de Lons-le-Saunier - Désignation des représentants d'ECLA

Président : Monsieur Patrick ELVEZI

Secrétaires de séance : Monsieur Patrick TARTAVEZ et Monsieur Hervé GUY

Membres présents :

ELVEZI Patrick	BOURGEOIS Daniel
GALLET Maurice	CHAMBARET Agnès
BILLOTTE Aline	KARAL Heyçan
FISCHER Michel	LACROIX Evelyne
GROSSET Pierre	LAGALICE Pascal
HUELIN Jean-Philippe	LANÇON Jacques
JANIER Claude	LAURIOT Pierre
MAUGAIN Christiane	LUGAND Nadia
OLBINSKI Sophie	MARMIER-MOUCHANAT Isabelle
HUET John	PÉPIN Evelyne
LANDRY Laura	PERRIN Anne
TARTAVEZ Patrick	PETITJEAN Paule
ECOIFFIER Jean-Marie	RAVIER Jean-Yves
CLAVEZ Jean-Paul	MAUBEY Alain
GRICOURT Philippe	CARRE François
GUY Hervé	VINCENT Martial
REY Roger	BARBARIN André
GUILLOT Evelyne	AUTEM Héloïse
GIROUD Christophe	MONNET Maurice
FOURNOT Philippe	BENIER Jean-Noël
PATTINGRE Alain	DROIT Michel
GAY Bernard	MONTAGNON Michel
LANNEAU Jean-Yves	BAILLY Jean-Yves
BRENIAUX Christian	JUNIER Michel
MARANO Paulette	ROY Jean
NOUZE Christophe	FABRY Alain
BERTHOD Nicole	PYON Monique
BOIS Christophe	BRIANCHON Daniel
BORCARD Claude	

Membres absents excusés :

GALLE Valérie donne procuration à LAGALICE Pascal - PÉLISSARD Jacques donne procuration à ELVEZI Patrick - VAUCHEZ Jean-Marc donne procuration à HUET John - VUILLEMEY Eric donne procuration à BOURGEOIS Daniel - CANDELA Louis-Paul - CHOULOT Robert

Nombre de conseillers en exercice : 63

Nombre de conseillers présents à la délibération : 57

Convoqué le : 24 janvier 2017

Affiché le : 24 janvier 2017

Le Président certifie sous sa
responsabilité le caractère
exécutoire du présent acte reçu
en Préfecture le : 01 FEV. 2017

L'office de Commerce regroupe trois associations « LUCAS », « Galerie Géant » et « Chantrons » qui mènent des actions communes destinées à dynamiser le périmètre commercial du Bassin Lédonien et à défendre au mieux les intérêts des entreprises qu'il représente,

Les statuts de l'Office de Commerce prévoient deux sièges réservés à des élus de la Ville de Lons-le-Saunier et deux sièges réservés à des élus d'ECLA.

Compte tenu du renouvellement des instances de la Communauté d'Agglomération, il convient de désigner deux représentants d'ECLA au sein de cet Office de Commerce.

Le Bureau Elargi du 26 janvier 2017 a proposé les candidatures suivantes : Mme Héroïse AUTEM (Montmorot) et Mme Christiane MAUGAIN (Perrigny).

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après délibération, à l'unanimité,

- DÉSIGNE**
- Mme Héroïse AUTEM (Montmorot)
 - Mme Christiane MAUGAIN (Perrigny).

pour siéger au sein de cette association.

Le Président certifie sous sa
responsabilité le caractère
exécutoire du présent acte reçu
en Préfecture le : 01 FEV. 2017

Pour extrait conforme,
Le Président,



Patrick ELVEZI

Copie certifiée conforme à l'Original,
Transmise le 02 FEV. 2017

- Trésorerie Principale
- Finances
- Mme AUTEM
- Mme MAUGAIN
- Office de Commerce
- Dossier
- Classeur

Pour le Président et par délégation, la
Directrice Générale des Services,



Isabelle ARNAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Communautaire

Délibération

Séance du 30 janvier 2017

Délibération n°DCC-2017-026

Rapporteur : M. Patrick ELVEZI

OBJET : Demande d'adhésion à l'Etablissement Public Foncier Doubs BFC et désignation des membres

Président : Monsieur Patrick ELVEZI

Secrétaires de séance : Monsieur Patrick TARTAVEZ et Monsieur Hervé GUY

Membres présents :

ELVEZI Patrick	BOURGEOIS Daniel
GALLET Maurice	CHAMBARET Agnès
BILLOTTE Aline	KARAL Heyçan
FISCHER Michel	LACROIX Evelyne
GROSSET Pierre	LAGALICE Pascal
HUELIN Jean-Philippe	LANÇON Jacques
JANIER Claude	LAURIOT Pierre
MAUGAIN Christiane	LUGAND Nadia
OLBINSKI Sophie	MARMIER-MOUCHANAT Isabelle
HUET John	PÉPIN Evelyne
LANDRY Laura	PERRIN Anne
TARTAVEZ Patrick	PETITJEAN Paule
ECOIFFIER Jean-Marie	RAVIER Jean-Yves
CLAVEZ Jean-Paul	MAUBEY Alain
GRICOURT Philippe	CARRE François
GUY Hervé	VINCENT Martial
REY Roger	BARBARIN André
GUILLOT Evelyne	AUTEM Héloïse
GIROUD Christophe	MONNET Maurice
FOURNOT Philippe	BENIER Jean-Noël
PATTINGRE Alain	DROIT Michel
GAY Bernard	MONTAGNON Michel
LANNEAU Jean-Yves	BAILLY Jean-Yves
BRENIAUX Christian	JUNIER Michel
MARANO Paulette	ROY Jean
NOUZE Christophe	FABRY Alain
BERTHOD Nicole	PYON Monique
BOIS Christophe	BRIANCHON Daniel
BORCARD Claude	

Membres absents excusés :

GALLE Valérie donne procuration à LAGALICE Pascal - PÉLISSARD Jacques donne procuration à ELVEZI Patrick - VAUCHEZ Jean-Marc donne procuration à HUET John - VUILLEMEY Eric donne procuration à BOURGEOIS Daniel - CANDELA Louis-Paul - CHOULOT Robert

Nombre de conseillers en exercice : 63
Nombre de conseillers présents à la délibération : 57
Convoqué le : 24 janvier 2017
Affiché le : 24 janvier 2017

**Le Président certifie sous sa
responsabilité le caractère
exécutoire du présent acte reçu
en Préfecture le : 01 FEV. 2017**

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que, par arrêté préfectoral n° 39-2016-12-14-002 en date du 14 décembre 2016, un Etablissement Public de Coopération Intercommunale dénommé «communauté d'agglomération ECLA (Espace Communautaire Lons Agglomération)» a été créée le 1^{er} janvier 2017 par fusion entre la communauté d'agglomération ECLA et la communauté de communes du Val de Sorne. La communauté d'agglomération ECLA, avant fusion, était adhérente à l'Etablissement Public Foncier du Doubs Interdépartemental (EPF) aujourd'hui dénommé EPF Doubs BFC.

L'EPF, institué par arrêté préfectoral du 18 janvier 2007, a été créé pour assurer une mission de portage foncier afin d'accompagner les projets des collectivités territoriales. Il a donc notamment pour objet de procéder à la négociation, d'acquérir directement des biens, de les gérer puis de les rétrocéder à la collectivité.

Selon les dispositions de l'article L. 324-2 du code de l'urbanisme, un établissement public foncier ne peut accepter l'adhésion d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunale que si celui-ci est compétent en matière de Programme Local de l'Habitat (PLH).

La communauté d'agglomération ECLA, nouvelle entité, disposant de la compétence obligatoire PLH, il est donc proposé au conseil communautaire de demander son adhésion à l'Etablissement Public Foncier Doubs BFC. Il est également proposé de désigner 2 titulaires et 2 suppléants pour représenter l'EPCI à l'assemblée générale de l'EPF.

Le Bureau Elargi du 26 janvier 2017 a proposé les candidatures suivantes :

- Titulaires : M. Daniel BOURGEOIS (Lons-le-Saunier), M. Claude BORCARD (Lons-le-Saunier),
- Suppléants : Mme Aline BILLOTTE (Messia-sur-Sorne), et M. Michel FISCHER (Macornay).

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après délibération, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** d'adhérer à l'EPF Doubs BFC et sollicite formellement son adhésion à l'Etablissement pour l'ensemble de son territoire,
- **DÉSIGNE** 2 titulaires et 2 suppléants pour siéger à l'assemblée générale de l'EPF, à savoir :
 - Titulaires : M. Daniel BOURGEOIS (Lons-le-Saunier), M. Claude BORCARD (Lons-le-Saunier),
 - Suppléants : Mme Aline BILLOTTE (Messia-sur-Sorne), et M. Michel FISCHER (Macornay).

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte reçu en Préfecture le : 01 FEV. 2017

Pour extrait conforme,
Le Président,



Patrick ELVEZI

Copie certifiée conforme à l'Original,
Transmise le 02 FEV. 2017

Pour le Président et par délégation, la
Directrice Générale des Services,

- Trésorerie Principale
- Finances
- EPF Doubs
- M. BOURGEOIS - M. BORCARD
- Mme BILLOTTE - M. FISCHER
- Dossiers (M. MARTIN + Dével.Eco)
- Classeur



Isabelle ARNAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Communautaire

Délibération

Séance du 30 janvier 2017

Délibération n°DCC-2017-027

Rapporteur : M. Patrick ELVEZI

OBJET : Mise en place d'une commission consultative paritaire issue de la loi transition énergétique

Président : Monsieur Patrick ELVEZI

Secrétaires de séance : Monsieur Patrick TARTAVEZ et Monsieur Hervé GUY

Membres présents :

ELVEZI Patrick	BOURGEOIS Daniel
GALLET Maurice	CHAMBARET Agnès
BILLOTTE Aline	KARAL Heyçan
FISCHER Michel	LACROIX Evelyne
GROSSET Pierre	LAGALICE Pascal
HUELIN Jean-Philippe	LANÇON Jacques
JANIER Claude	LAURIOT Pierre
MAUGAIN Christiane	LUGAND Nadia
OLBINSKI Sophie	MARMIER-MOUCHANAT Isabelle
HUET John	PÉPIN Evelyne
LANDRY Laura	PERRIN Anne
TARTAVEZ Patrick	PETITJEAN Paule
ECOIFFIER Jean-Marie	RAVIER Jean-Yves
CLAVEZ Jean-Paul	MAUBEY Alain
GRICOURT Philippe	CARRE François
GUY Hervé	VINCENT Martial
REY Roger	BARBARIN André
GUILLOT Evelyne	AUTEM Héloïse
GIROUD Christophe	MONNET Maurice
FOURNOT Philippe	BENIER Jean-Noël
PATTINGRE Alain	DROIT Michel
GAY Bernard	MONTAGNON Michel
LANNEAU Jean-Yves	BAILLY Jean-Yves
BRENIAUX Christian	JUNIER Michel
MARANO Paulette	ROY Jean
NOUZE Christophe	FABRY Alain
BERTHOD Nicole	PYON Monique
BOIS Christophe	BRIANCHON Daniel
BORCARD Claude	

Membres absents excusés :

GALLE Valérie donne procuration à LAGALICE Pascal - PÉLISSARD Jacques donne procuration à ELVEZI Patrick - VAUCHEZ Jean-Marc donne procuration à HUET John - VUILLEMEY Eric donne procuration à BOURGEOIS Daniel - CANDELA Louis-Paul - CHOULOT Robert

Nombre de conseillers en exercice : 63

Nombre de conseillers présents à la délibération : 57

Convoqué le : 24 janvier 2017

Affiché le : 24 janvier 2017

**Le Président certifie sous sa
responsabilité le caractère
exécutoire du présent acte reçu
en Préfecture le :** 01 FEV. 2017

La loi n°2015-992 dite Transition Energétique pour la Croissance Verte, prévoit la création d'une commission consultative paritaire qui a pour but de coordonner l'action des membres dans le domaine de l'énergie, de mettre en cohérence les politiques d'investissements et de faciliter l'échange de données.

Cette commission prévoit un nombre égal de délégués du syndicat d'énergie et de représentants des EPCI à fiscalité propre.

Compte tenu du renouvellement des instances de la Communauté d'Agglomération, il convient de désigner deux représentants pour siéger dans cette commission.

Le Bureau Elargi du 26 janvier 2017 a proposé les candidatures suivantes : M. Pierre GROSSET (Montmorot) et M. Philippe GRICOURT (Chilly-le-Vignoble).

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après délibération, à l'unanimité,

- DÉSIGNE M. Pierre GROSSET et M. Philippe GRICOURT, pour représenter ECLA au sein de la Commission Consultative paritaire issue de la loi transition énergétique,

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte reçu en Préfecture le : 01 FEV. 2017

Pour extrait conforme,
Le Président,



Patrick ELVEZI

Copie certifiée conforme à l'Original,
Transmise le **02 FEV. 2017**

- Trésorerie Principale
- Finances
- M. GROSSET
- M. GRICOURT
- Dossier (O. MARTIN)
- Classeur

Pour le Président et par délégation, la
Directrice Générale des Services,



Isabelle ARNAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Communautaire

Délibération

Séance du 30 janvier 2017

Délibération n°DCC-2017-028

Rapporteur : M. Patrick ELVEZI

OBJET : Constitution des commissions

Président : Monsieur Patrick ELVEZI

Secrétaires de séance : Monsieur Patrick TARTAVEZ et Monsieur Hervé GUY

Membres présents :

ELVEZI Patrick	BOURGEOIS Daniel
GALLET Maurice	CHAMBARET Agnès
BILLOTTE Aline	KARAL Heyçan
FISCHER Michel	LACROIX Evelyne
GROSSET Pierre	LAGALICE Pascal
HUELIN Jean-Philippe	LANÇON Jacques
JANIER Claude	LAURIOT Pierre
MAUGAIN Christiane	LUGAND Nadia
OLBINSKI Sophie	MARMIER-MOUCHANAT Isabelle
HUET John	PÉPIN Evelyne
LANDRY Laura	PERRIN Anne
TARTAVEZ Patrick	PETITJEAN Paule
ECOIFFIER Jean-Marie	RAVIER Jean-Yves
CLAVEZ Jean-Paul	MAUBEY Alain
GRICOURT Philippe	CARRE François
GUY Hervé	VINCENT Martial
REY Roger	BARBARIN André
GUILLOT Evelyne	AUTEM Héloïse
GIROUD Christophe	MONNET Maurice
FOURNOT Philippe	BENIER Jean-Noël
PATTINGRE Alain	DROIT Michel
GAY Bernard	MONTAGNON Michel
LANNEAU Jean-Yves	BAILLY Jean-Yves
BRENIAUX Christian	JUNIER Michel
MARANO Paulette	ROY Jean
NOUZE Christophe	FABRY Alain
BERTHOD Nicole	PYON Monique
BOIS Christophe	BRIANCHON Daniel
BORCARD Claude	

Membres absents excusés :

GALLE Valérie donne procuration à LAGALICE Pascal - PÉLISSARD Jacques donne procuration à ELVEZI Patrick - VAUCHEZ Jean-Marc donne procuration à HUET John - VUILLEMEY Eric donne procuration à BOURGEOIS Daniel - CANDELA Louis-Paul - CHOULOT Robert

Nombre de conseillers en exercice : 63

Nombre de conseillers présents à la délibération : 57

Convoqué le : 24 janvier 2017

Affiché le : 24 janvier 2017

**Le Président certifie sous sa
responsabilité le caractère
exécutoire du présent acte reçu
en Préfecture le :** 01 FEV. 2017

Monsieur le Président expose au Conseil Communautaire qu'il convient de procéder à la constitution des commissions. Il propose la constitution des commissions suivantes :

- Finances, Evolution du Périmètre
- Environnement
- Affaires Culturelles
- Affaires Scolaires et Petite Enfance
- Aménagement de l'Espace et Solidarité Territoriale
- Infrastructures routières et transports
- Sports
- Développement Economique.

Le Bureau Elargi du 26 janvier 2017 a émis un avis favorable et a proposé la création des commissions suivantes :

- Finances, Evolution du Périmètre
- Environnement
- Affaires Culturelles/Communication
- Affaires Scolaires et Petite Enfance
- Aménagement de l'Espace et Solidarité Territoriale
- Voirie
- Transports
- Sports
- Développement Economique.

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après délibération, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** la constitution des commissions suivantes :

- Finances, Evolution du Périmètre
- Environnement/Transition énergétique/Eau/Assainissement
- Affaires Culturelles/Communication
- Affaires Scolaires et Petite Enfance
- Aménagement de l'Espace et Solidarité Territoriale
- Voirie
- Transports
- Sports
- Développement Economique

- **DIT** que chaque Conseil Municipal désignera, comme membre associé, l'élu municipal appelé à participer aux travaux des Commissions créées (1 conseiller par commune de moins de 1000 habitants et 2 conseillers par commune de plus de 1000 habitants et 5 conseillers pour Lons-le-Saunier) précisant que les délégués communautaires peuvent également être membres des commissions.

- DIT que chaque Commission sera présidée par le Vice-Président en charge de ladite délégation.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte reçu en Préfecture le :

01 FEV 2017

Pour extrait conforme,
Le Président,



Patrick ELVEZI

Copie certifiée conforme à l'Original,
Transmise le

02 FEV 2017

- Trésorerie Principale
- Finances
- 32 Communes membres d'ECLA
- Vice-Présidents
- **Dossiers** (services concernés)
- Classeur

Pour le Président et par **délégation**, la
Directrice Générale des Services,



Isabelle ARNAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Communautaire

Délibération

Séance du 30 janvier 2017

Délibération n°DCC-2017-029

Rapporteur : M. Patrick ELVEZI

OBJET : Désignation des membres de la commission d'Appel d'Offres, et de la commission de Délégation de Services Publics

Président : Monsieur Patrick ELVEZI

Secrétaires de séance : Monsieur Patrick TARTAVEZ et Monsieur Hervé GUY

Membres présents :

ELVEZI Patrick	BOURGEOIS Daniel
GALLET Maurice	CHAMBARET Agnès
BILLOTTE Aline	KARAL Heyçan
FISCHER Michel	LACROIX Evelyne
GROSSET Pierre	LAGALICE Pascal
HUELIN Jean-Philippe	LANÇON Jacques
JANIER Claude	LAURIOT Pierre
MAUGAIN Christiane	LUGAND Nadia
OLBINSKI Sophie	MARMIER-MOUCHANAT Isabelle
HUET John	PÉPIN Evelyne
LANDRY Laura	PERRIN Anne
TARTAVEZ Patrick	PETITJEAN Paule
ECOIFFIER Jean-Marie	RAVIER Jean-Yves
CLAVEZ Jean-Paul	MAUBEY Alain
GRICOURT Philippe	CARRE François
GUY Hervé	VINCENT Martial
REY Roger	BARBARIN André
GUILLOT Evelyne	AUTEM Héloïse
GIROUD Christophe	MONNET Maurice
FOURNOT Philippe	BENIER Jean-Noël
PATTINGRE Alain	DROIT Michel
GAY Bernard	MONTAGNON Michel
LANNEAU Jean-Yves	BAILLY Jean-Yves
BRENIAUX Christian	JUNIER Michel
MARANO Paulette	ROY Jean
NOUZE Christophe	FABRY Alain
BERTHOD Nicole	PYON Monique
BOIS Christophe	BRIANCHON Daniel
BORCARD Claude	

Membres absents excusés :

GALLE Valérie donne procuration à LAGALICE Pascal - PÉLISSARD Jacques donne procuration à ELVEZI Patrick - VAUCHEZ Jean-Marc donne procuration à HUET John - VUILLEMEY Eric donne procuration à BOURGEOIS Daniel - CANDELA Louis-Paul - CHOULOT Robert

Nombre de conseillers en exercice : 63

Nombre de conseillers présents à la délibération : 57

Convoqué le : 24 janvier 2017

Affiché le : 24 janvier 2017

**Le Président certifie sous sa
responsabilité le caractère
exécutoire du présent acte reçu
en Préfecture le : 01 FEV. 2017**

Compte tenu du renouvellement des instances de la Communauté d'Agglomération, il est procédé à une nouvelle désignation des membres composant la commission d'Appel d'Offres de la Communauté d'Agglomération, dans son intégralité, étant précisé que les membres de cette commission siégeront également pour constituer la Commission de Délégation de Service Publics.

La composition de ces deux commissions est fixée par l'article L1411-5 du code général des collectivités territoriales, en application de l'article L 1414-2 pour la commission d'appel d'offres.

Pour les Etablissements Publics, la commission se compose des membres à voix délibérative suivants :

- le représentant légal de l'établissement ou son représentant, Président
- cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Le Bureau Elargi du 26 janvier 2017 a proposé les candidatures suivantes :

- membres titulaires :
 - M. Claude JANIER (Vevy)
 - M. Philippe GRICOURT (Chilly-le-Vignoble)
 - M. Michel DROIT (Le Pin)
 - M. Patrick TARTAVEZ (Bornay)
 - M. Jean-Noël BÉNIER (Perrigny)
- membres suppléants :
 - M. Jean ROY (Trenal)
 - M. Christian BRENIAUX (L'Etoile)
 - M. Jean-Paul CLAVEZ (Cesancey)
 - Mme Isabelle MARMIER-MOUCHANAT (Lons-le-Saunier)
 - M. Michel MONTAGNON (Publy)

Monsieur le Président a précisé par ailleurs qu'il sera représenté par M. Daniel BOURGEOIS (Lons-le-Saunier).

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après délibération, à l'unanimité,

- ÉLIT les personnes dont les noms suivent pour siéger à la Commission d'Appel d'Offres et à la Commission de Délégation de Services Publics, en tant que délégués titulaires :

- M. Claude JANIER (Vevy)
- M. Philippe GRICOURT (Chilly-le-Vignoble)
- M. Michel DROIT (Le Pin)
- M. Patrick TARTAVEZ (Bornay)
- M. Jean-Noël BÉNIER (Perrigny)

- ÉLIT

les personnes dont les noms suivent pour siéger à la Commission d'Appel d'Offres et à la Commission de Délégation de Services Publics, en tant que délégués suppléants :

- o M. Jean ROY (Trenal)
- o M. Christian BRENIAUX (L'Etoile)
- o M. Jean-Paul CLAVEZ (Cesancey)
- o Mme Isabelle MARMIER-MOUCHANAT (Lons-le-Saunier)
- o M. Michel MONTAGNON (Publy)

- DIT

que ces membres titulaires et suppléants seront également les membres de la Commission MAPA pour les marchés passés en dessous des seuils européens.

- PRÉCISE que Monsieur le Président sera représenté par Monsieur BOURGEOIS.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte reçu en Préfecture le :

01 FEV. 2017

Pour extrait conforme,
Le Président,



Patrick ELVEZI

Copie certifiée conforme à l'Original,
Transmise le 02 FEV. 2017

- Trésorerie Principale
- Finances
- Membres désignés
- Dossier (M. Publics)
- Classeur

Pour le Président et par délégation, la
Directrice Générale des Services,



Isabelle ARNAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du Conseil Communautaire

Délibération

Séance du 30 janvier 2017

Délibération n°DCC-2017-030

Rapporteur : M. Patrick ELVEZI

OBJET : Commission Intercommunale des Impôts Directs - proposition d'une liste de contribuables

Président : Monsieur Patrick ELVEZI

Secrétaires de séance : Monsieur Patrick TARTAVEZ et Monsieur Hervé GUY

Membres présents :

ELVEZI Patrick	BOURGEOIS Daniel
GALLET Maurice	CHAMBARET Agnès
BILLOTTE Aline	KARAL Heyçan
FISCHER Michel	LACROIX Evelyne
GROSSET Pierre	LAGALICE Pascal
HUELIN Jean-Philippe	LANÇON Jacques
JANIER Claude	LAURIOT Pierre
MAUGAIN Christiane	LUGAND Nadia
OLBINSKI Sophie	MARMIER-MOUCHANAT Isabelle
HUET John	PÉPIN Evelyne
LANDRY Laura	PERRIN Anne
TARTAVEZ Patrick	PETITJEAN Paule
ECOIFFIER Jean-Marie	RAVIER Jean-Yves
CLAVEZ Jean-Paul	MAUBEY Alain
GRICOURT Philippe	CARRE François
GUY Hervé	VINCENT Martial
REY Roger	BARBARIN André
GUILLOT Evelyne	AUTEM Héloïse
GIROUD Christophe	MONNET Maurice
FOURNOT Philippe	BENIER Jean-Noël
PATTINGRE Alain	DROIT Michel
GAY Bernard	MONTAGNON Michel
LANNEAU Jean-Yves	BAILLY Jean-Yves
BRENIAUX Christian	JUNIER Michel
MARANO Paulette	ROY Jean
NOUZE Christophe	FABRY Alain
BERTHOD Nicole	PYON Monique
BOIS Christophe	BRIANCHON Daniel
BORCARD Claude	

Membres absents excusés :

GALLE Valérie donne procuration à LAGALICE Pascal - PÉLISSARD Jacques donne procuration à ELVEZI Patrick - VAUCHEZ Jean-Marc donne procuration à HUET John - VUILLEMEY Eric donne procuration à BOURGEOIS Daniel - CANDELA Louis-Paul - CHOULOT Robert

Nombre de conseillers en exercice : 63

Nombre de conseillers présents à la délibération : 57

Convoqué le : 24 janvier 2017

Affiché le : 24 janvier 2017

**Le Président certifie sous sa
responsabilité le caractère
exécutoire du présent acte reçu
en Préfecture le : 01 FEV. 2017**

Par arrêté préfectoral en date du 14 décembre 2016, la Communauté d'Agglomération ECLA et la Communauté de Communes Val de Sorne ont fusionné pour former la Communauté d'Agglomération d'ECLA, qui est un EPCI à Fiscalité Professionnelle Unique (FPU).

Au titre d'EPCI à Fiscalité Professionnelle Unique, l'article 1650 A du Code Général des Impôts (CGI) prévoit la création d'une commission intercommunale des impôts directs (CIID) pour les établissements publics de coopération intercommunale soumis de plein droit ou sur option au régime fiscal prévu à l'article 1609 nonies C.

En matière d'évaluations foncières des locaux commerciaux, des biens divers et établissements industriels, les articles 1504, 1505 et 1517 du CGI, la CIID se substitue à la commission communale des impôts directs de chaque commune membre de l'EPCI.

La composition et le fonctionnement de la CIID sont précisés par les articles 346 à 346 B de l'annexe 3 au CGI

La durée du mandat des membres de la Commission Intercommunale des Impôts Directs coïncide avec celle du mandat du Conseil Communautaire. Aussi il convient de procéder à la désignation des membres appelés à siéger au sein de cette commission.

La Commission Intercommunale des Impôts Directs se compose, outre le Président de l'EPCI ou son adjoint délégué, de 10 membres titulaires et 10 membres suppléants désignés par le Directeur Départemental des Finances Publiques du Jura, à partir d'une liste de 20 noms pour les commissaires titulaires et de 20 noms pour les commissaires suppléants. Cette liste est dressée par le Conseil Communautaire.

La liste soumise par le Conseil Communautaire doit respecter les conditions précisées à l'article 1650 du Code Général des Impôts.

Peuvent être désignées les personnes de nationalité française ou ressortissantes d'un Etat membre de l'Union Européenne, âgées de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits à l'un des rôles des impôts directs locaux de l'EPCI ou des communes membres, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission

Le choix des commissaires doit être effectué de manière à assurer une représentation équitable des personnes respectivement imposées à chacune des taxes directes locales.

Une représentation équilibrée des communes membres de l'EPCI doit, autant que possible, être recherché.

Un commissaire titulaire et un commissaire suppléant doivent obligatoirement être domiciliés en dehors du territoire de l'EPCI et être inscrits à l'un des rôles d'imposition (TF, TH ou CFE).

La présidence de cette commission est assurée par le Président de l'EPCI

Le rôle de la commission intercommunale des impôts directs (CIID) est le suivant :

- elle dresse, avec le représentant de l'Administration, la liste des locaux de référence (commerciaux et biens divers, établissements industriels) pour déterminer la valeur locative des biens imposables
- elle donne un avis sur les évaluations foncières des locaux commerciaux, biens divers et établissements industriels proposés par l'administration fiscale (article 1505 du Code Général des Impôts)

- elle formule les avis sur des réclamations portant sur une question de fait relative aux impôts directs sur les locaux commerciaux, biens divers et établissements industriels

Le Bureau Elargi du 26 janvier 2017 a émis un avis favorable pour présenter la liste transmise à la DGFIP en mai 2014, avec la suppression de la Commune de Mirebel, et pour ajouter 4 personnes du territoire du Val de Sorne.

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après délibération, à l'unanimité,

- **PROPOSE** à Monsieur le Directeur Départemental des Finances Publiques du Jura, la liste des contribuables jointe en annexe (titulaires et suppléants) pour constituer la Commission Intercommunale des Impôts Directs, établie conformément à l'article 1650 A du Code Général des Impôts, sur proposition des Communes Membres de l'EPCI.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte reçu en Préfecture le :

07 FEV. 2017

Pour extrait conforme,
Le Président,



Patrick ELVEZI

Copie certifiée conforme à l'Original,
Transmise le

02 FEV 2017

- Trésorerie Principale
- Finances
- DDFP
- Dossier
- Classeur

Pour le Président et par délégation, la
Directrice Générale des Services,



Isabelle ARNAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du Conseil Communautaire

Délibération

Séance du 30 janvier 2017

Délibération n°DCC-2017-031

Rapporteur : M. Patrick ELVEZI

OBJET : Création de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées

Président : Monsieur Patrick ELVEZI

Secrétaires de séance : Monsieur Patrick TARTAVEZ et Monsieur Hervé GUY

Membres présents :

ELVEZI Patrick	BOURGEOIS Daniel
GALLET Maurice	CHAMBARET Agnès
BILLOTTE Aline	KARAL Heyçan
FISCHER Michel	LACROIX Evelyne
GROSSET Pierre	LAGALICE Pascal
HUELIN Jean-Philippe	LANÇON Jacques
JANIER Claude	LAURIOT Pierre
MAUGAIN Christiane	LUGAND Nadia
OLBINSKI Sophie	MARMIER-MOUCHANAT Isabelle
HUET John	PÉPIN Evelyne
LANDRY Laura	PERRIN Anne
TARTAVEZ Patrick	PETITJEAN Paule
ECOIFFIER Jean-Marie	RAVIER Jean-Yves
CLAVEZ Jean-Paul	MAUBEY Alain
GRICOURT Philippe	CARRE François
GUY Hervé	VINCENT Martial
REY Roger	BARBARIN André
GUILLOT Evelyne	AUTEM Héloïse
GIROUD Christophe	MONNET Maurice
FOURNOT Philippe	BENIER Jean-Noël
PATTINGRE Alain	DROIT Michel
GAY Bernard	MONTAGNON Michel
LANNEAU Jean-Yves	BAILLY Jean-Yves
BRENIAUX Christian	JUNIER Michel
MARANO Paulette	ROY Jean
NOUZE Christophe	FABRY Alain
BERTHOD Nicole	PYON Monique
BOIS Christophe	BRIANCHON Daniel
BORCARD Claude	

Membres absents excusés :

GALLE Valérie donne procuration à LAGALICE Pascal - PÉLISSARD Jacques donne procuration à ELVEZI Patrick - VAUCHEZ Jean-Marc donne procuration à HUET John - VUILLEMEY Eric donne procuration à BOURGEOIS Daniel - CANDELA Louis-Paul - CHOULOT Robert

Nombre de conseillers en exercice : 63
Nombre de conseillers présents à la délibération : 57

Convoqué le : 24 janvier 2017
Affiché le : 24 janvier 2017

**Le Président certifie sous sa
responsabilité le caractère
exécutoire du présent acte reçu
en Préfecture le : 01 FEV. 2017**

Conformément à l'article 5 de l'arrêté préfectoral du 14 décembre 2016, portant création d'une communauté d'agglomération issue de fusion, le régime fiscal applicable à ECLA est la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU) qui se traduit par le transfert au profit d'ECLA, et sur la totalité de son territoire, de l'ensemble des prérogatives dévolues antérieurement aux communes en matière d'établissement, de vote des taux et de perception du produit de la FPU.

Corrélativement, ce transfert induit pour les communes une perte de ressources fiscales liées à la perte du produit de FPU. Afin de compenser cette diminution de ressources fiscales, le législateur a mis en place un versement financier au profit de chaque commune : **l'attribution de compensation** versée par l'EPCI et qui constitue pour lui une dépense obligatoire.

Cette attribution dont le montant est basé principalement sur le montant de FPU auparavant perçu par chaque commune est corrigée du montant des charges transférées à l'EPCI.

Le poids financier correspondant à chacune des charges transférées est évalué par une commission « ad hoc » **la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)**. Cette commission doit obligatoirement être mise en place au sein de l'EPCI qui opte pour le régime fiscal de la FPU

Les missions de la CLECT :

La CLECT a pour mission d'évaluer le montant total des charges financières transférées à l'EPCI. Elle remet dans un délai de neuf mois à compter de l'adoption du régime fiscal de la FPU, et lors de chaque transfert de charges ultérieur, un rapport évaluant le coût net des charges transférées. Ce rapport est approuvé par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des conseils municipaux dans un délai de 3 mois à compter de la transmission du rapport par le Président de la commission. Le rapport est également transmis à l'organe délibérant de l'EPCI. **Une fois adopté, le rapport de la CLECT sert de base de travail indispensable pour déterminer le montant de l'attribution de compensation versée par l'EPCI à chaque commune membre ainsi que, le cas échéant, les conditions de sa révision.**

La composition de la CLECT :

L'organisation et la composition de la CLECT sont précisées de manière très succincte par le législateur (article 1609 nonies C du Code Général des Impôts). Pour autant, chaque commune membre doit obligatoirement disposer d'un représentant au sein de la CLECT. En revanche, aucun nombre maximum de membres n'est imposé non plus que le mode de répartition des sièges. La loi impose que les membres de la CLECT soient des conseillers municipaux des communes membres de l'EPCI mais elle ne précise pas qui des conseils municipaux ou du conseil communautaire doit désigner les membres de la CLECT, ni le mode de scrutin. Enfin, la CLECT doit élire en son sein un Président et un Vice-Président. Elle peut faire appel à des experts pour l'exercice de sa mission.

Considérant que la CLECT doit avoir une bonne connaissance des finances tant des communes membres que de l'EPCI, il est proposé :

- que le conseil communautaire désigne les membres de la commission à raison d'un représentant par commune pour les communes membres de moins de 1 000 habitants et de deux représentants pour les communes membres de plus de 1 000 habitants,
- que le représentant d'une commune membre de moins de 1 000 habitants soit le Maire ou son représentant,

- que les deux représentants d'une commune membre de plus de 1 000 habitants soient désignés sur proposition du Maire par tous moyens qu'il jugera utile.

En outre, aucune disposition légale ne régissant le fonctionnement interne de la CLECT hormis le fait qu'elle est convoquée par son Président qui en fixe l'ordre du jour, préside les séances ou est remplacé dans ses fonctions par le Vice-Président, il est également proposé de préciser que les règles régissant le fonctionnement du conseil communautaire s'appliqueront à la CLECT, notamment pour ce qui concerne :

- les modalités de convocation qui pourront si besoin s'accompagner d'une note de synthèse

- les règles de quorum et de majorité.

Le Bureau Elargi du 26 janvier 2017 a émis un avis favorable sur les conditions de composition de cette CLECT.

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après délibération, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la composition de la commission locale d'évaluation des charges transférées ci-dessus exposée ;

- **PRÉCISE** que les règles régissant le fonctionnement du conseil communautaire s'appliqueront à la CLECT, notamment pour ce qui concerne les modalités de convocation et les règles de quorum et de majorité.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte reçu en Préfecture le : 01 FEV. 2017

Pour extrait conforme,
Le Président,

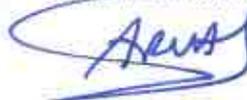


Patrick ELVEZI

Copie certifiée conforme à l'Original,
Transmise le 02 FEV. 2017

- Trésorerie Principale
- Finances
- Dossier
- Classeur

Pour le Président et par délégation, la
Directrice Générale des Services,



Isabelle ARNAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Communautaire

Délibération

Séance du 30 janvier 2017

Délibération n°DCC-2017-032

Rapporteur : M. Patrick ELVEZI

OBJET : Mise en place du dispositif TIPI régie Centre Aqua'Rel

Président : Monsieur Patrick ELVEZI

Secrétaires de séance : Monsieur Patrick TARTAVEZ et Monsieur Hervé GUY

Membres présents :

ELVEZI Patrick	BOURGEOIS Daniel
GALLET Maurice	CHAMBARET Agnès
BILLOTTE Aline	KARAL Heyçan
FISCHER Michel	LACROIX Evelyne
GROSSET Pierre	LAGALICE Pascal
HUELIN Jean-Philippe	LANÇON Jacques
JANIER Claude	LAURIOT Pierre
MAUGAIN Christiane	LUGAND Nadia
OLBINSKI Sophie	MARMIER-MOUCHANAT Isabelle
HUET John	PÉPIN Evelyne
LANDRY Laura	PERRIN Anne
TARTAVEZ Patrick	PETITJEAN Paule
ECOIFFIER Jean-Marie	RAVIER Jean-Yves
CLAVEZ Jean-Paul	MAUBEY Alain
GRICOURT Philippe	CARRE François
GUY Hervé	VINCENT Martial
REY Roger	BARBARIN André
GUILLOT Evelyne	AUTEM Héloïse
GIROUD Christophe	MONNET Maurice
FOURNOT Philippe	BENIER Jean-Noël
PATTINGRE Alain	DROIT Michel
GAY Bernard	MONTAGNON Michel
LANNEAU Jean-Yves	BAILLY Jean-Yves
BRENIAUX Christian	JUNIER Michel
MARANO Paulette	ROY Jean
NOUZE Christophe	FABRY Alain
BERTHOD Nicole	PYON Monique
BOIS Christophe	BRIANCHON Daniel
BORCARD Claude	

Membres absents excusés :

GALLE Valérie donne procuration à LAGALICE Pascal - PÉLISSARD Jacques donne procuration à ELVEZI Patrick - VAUCHEZ Jean-Marc donne procuration à HUET John - VUILLEMEY Eric donne procuration à BOURGEOIS Daniel - CANDELA Louis-Paul - CHOULOT Robert

Nombre de conseillers en exercice : 63

Nombre de conseillers présents à la délibération : 57

Convoqué le : 24 janvier 2017

Affiché le : 24 janvier 2017

Le Président certifie sous sa
responsabilité le caractère
exécutoire du présent acte reçu
en Préfecture le : 01 FEV. 2017

La Direction Générale des Finances Publiques met en œuvre un traitement informatisé dénommé « TIPI Régie » (Titre Payables par Internet) dont l'objet est la gestion du paiement par internet, dans le respect de la réglementation bancaire, des factures émises par les régies des collectivités territoriales et leurs établissements publics locaux.

Le présent traitement dispose d'un serveur de télépaiement par carte bancaire pour assurer le paiement par carte bancaire des créances des régies. Les encaissements sont constatés sur un compte de Dépôt de Fonds ouvert au nom de la régie par la DDFIP de Lons-le-Saunier.

La mise en place de ce traitement informatique devrait permettre aux usagers de payer en ligne, via internet, toute somme due à la régie concernée.

Les coûts de création, de développement et d'adaptation du portail internet de la régie, ainsi que ceux du commissionnement lié à l'utilisation de la carte bancaire, qui rémunère l'ensemble du dispositif interbancaire, seront à la charge d'ECLA.

Il est proposé :

- de mettre en place le projet « TIPI Régie » dans les conditions exposées ci dessus et pour les produits de la régie Centre nautique Aqua'Rel
- d'intégrer ce nouveau mode de paiement dans l'acte constitutif à venir de la régie Centre nautique Aqua'Rel
- d'autoriser monsieur le Président à signer la convention relative à ce projet ainsi que tous documents y afférents.
- d'autoriser monsieur le Président à demander l'ouverture d'un compte de Dépôt de Fonds à la DDFIP de Lons-le-Saunier

Le Bureau Elargi du 26 janvier 2017 a émis un avis favorable.

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après délibération, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** de mettre en place le projet « TIPI Régie » dans les conditions exposées ci-dessus et pour les produits de la régie Centre nautique Aqua'Rel,

- **INTÈGRE** ce nouveau mode de paiement dans l'acte constitutif à venir de la régie Centre nautique Aqua'Rel,

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention relative à ce projet ainsi que tous documents y afférents,

- **AUTORISE** Monsieur le Président à demander l'ouverture d'un compte de Dépôt de Fonds à la DDFIP de Lons-le-Saunier.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte reçu en Préfecture le : 01 FEV. 2017

Pour extrait conforme,
Le Président,



Patrick ELVEZI

Copie certifiée conforme à l'Original,
Transmise le **02 FEV. 2017**

- Trésorerie Principale
- Finances
- Centre Nautique
- Dossier (sport)
- Classeur

Pour le Président et par délégation, la
Directrice Générale des Services,



Isabelle ARNAL